

Questionnaire connaissance client

Personne physique

Document à compléter et à renvoyer avec votre dossier de souscription/adhésion

Voici notre Questionnaire Connaissance Client. Celui-ci est composé de plusieurs pages qui visent à vous informer sur notre société mais aussi à recueillir des informations pour mieux vous connaître et mieux appréhender votre projet patrimonial. Ainsi, nous pouvons nous assurer que les contrats que nous vous proposerons de souscrire et les supports d'investissement choisis correspondent bien à vos connaissances et à votre expérience en matière d'investissement, ainsi qu'à votre situation financière et votre capacité à subir des pertes, et à vos objectifs patrimoniaux, y compris leur tolérance au risque.

Ce Questionnaire Connaissance Client permet ainsi de vous accompagner dans votre démarche patrimoniale : il est important que vous nous communiquiez avec précision et sincérité l'ensemble des informations nous permettant de vous proposer un conseil adapté. Cette diligence est effectuée dans votre intérêt et la fourniture d'informations complètes et sincères est une condition nécessaire pour vous faire bénéficier d'un service de qualité. [Ce questionnaire est donc établi dans votre intérêt.](#)

Si votre situation (ou celle de votre foyer) évolue ou que vous souhaitez nous faire part d'informations complémentaires que vous estimez susceptibles d'affecter votre situation personnelle, nous vous invitons à nous contacter.

Si l'une des questions qui vous a été soumise vous a semblé équivoque ou imprécise, nos conseillers vous apporteront les précisions nécessaires afin d'y répondre de la manière la plus complète possible. Plus généralement, nous vous invitons à nous informer, tout au long de votre investissement, des modifications affectant votre situation personnelle.

Toute incohérence entre les réponses apportées ci-après nous conduira à vous les signaler afin de clairement identifier vos objectifs et vos besoins.

BESOIN D'INFORMATIONS ? D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

www.assurancevie.com

INFORMATION CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Identité

Veillez renseigner ci-après les informations personnelles du futur détenteur du contrat, y compris s'il est mineur. En présence d'un souscripteur / adhérent mineur ou d'un majeur placé sous un régime de protection juridique, veuillez aussi obligatoirement remplir l'annexe 1, située à la fin de ce document, concernant l'identification des représentants légaux.

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : ☐ Capable* ☐ Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

**Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.*

Mineur : ☐ Sous administration légale* ☐ Émancipé ☐ Sous tutelle

**Un mineur est sous administration légale lorsque l'autorité parentale est assurée par ses deux parents ou l'un d'entre eux (en cas de veuvage par exemple).*

IMPORTANT

Dans le cadre d'une co-souscription / co-adhésion, votre conjoint doit remplir l'annexe 2 située à la fin de ce document.

Coordonnées

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

**Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.*

Adresse postale*
(si différente de votre adresse fiscale)

**L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.*

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) : Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

**Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.*

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité ☐ Oui** ☐ Non américaine ?

Êtes-vous considéré(e) ☐ Oui** ☐ Non comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ?

***Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :*

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation
*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne
*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

C'est quoi le profil investisseur ?

Le profil investisseur est une série de questions sur notamment vos revenus, votre patrimoine, vos expériences et connaissances financières, et aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Chaque réponse fournie rapporte des points. Le profil investisseur est déterminé en additionnant tous les points accumulés.

Les objectifs du profil investisseur

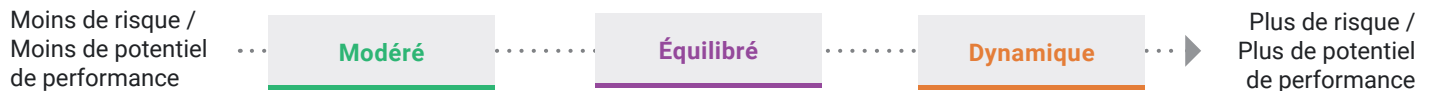
Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à LUCYA de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

Les profils investisseurs

Chez LUCYA, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



Pour une présentation plus complète, veuillez vous reporter au document intitulé «Rapport de conseil - Les profils investisseurs de LUCYA» qui accompagne votre dossier de souscription.

Bon à savoir

Si le détenteur du contrat est mineur, le formulaire du profil investisseur ci-après doit être rempli au niveau du foyer. En présence d'une adhésion / souscription conjointe, il convient de remplir un seul profil investisseur en tenant compte de la situation globale du couple.

Situation professionnelle

Statut : ☐ Salarié(e) (4pts) ☐ Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) ☐ Demandeur d'emploi (-2pts) ☐ Retraité(e) (0pt)
☐ Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) ☐ Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite.
☐ Moins de 2 ans (-2pts)
☐ Entre 2 et 5 ans (2pts)
☐ Plus de 5 ans (6pts)
☐ Déjà retraité(e) (-2pts)

Situation familiale

Situation familiale : ☐ Célibataire (3pts) ☐ Union libre (4pts)
☐ Pacsé(e) (4pts) ☐ Marié(e) (4pts)
☐ Divorcé(e) (0pt) ☐ Veuf(ve) (0pt)

Si vous êtes marié(e), veuillez cocher votre régime matrimonial :
 Si vous êtes marié(e) sans contrat de mariage après le 1^{er} février 1966,
 veuillez cocher « Régime légal / Communauté réduite aux acquêts ».

☐ Régime légal / Communauté réduite aux acquêts
☐ Communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput
☐ Séparation de bien
☐ Participation aux acquêts
☐ Communauté universelle
☐ Communauté universelle avec clause de préciput / attribution intégrale
☐ Communauté de meubles et acquêts

Identité de votre conjoint / partenaire de Pacs

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance

Situation professionnelle :
☐ Salarié(e) ☐ Travailleur Non Salaré (TNS)
☐ Retraité(e) ☐ Demandeur d'emploi ☐ Autre

Nombre d'enfants

Veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
		 / /	☐ Oui ☐ Non
		 / /	☐ Oui ☐ Non
		 / /	☐ Oui ☐ Non
		 / /	☐ Oui ☐ Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.
Si vous avez d'autres personnes rattachées à votre foyer fiscal (parent, frère, sœur...), veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Lien familial

Nombre total de personnes rattachées au foyer fiscal : ☐ 0(6pts) ☐ 1(5pts) ☐ 2(4pts) ☐ 3(0pt) ☐ Plus de 3(-2pts)

Informations patrimoniales

Les valeurs doivent être déterminées au niveau du foyer si le souscripteur / adhérent est mineur.

Vos revenus et dépenses

Quels sont vos revenus annuels bruts (ou ceux du foyer dans le cadre d'un couple) ?

☐ Moins de 25 000 €(0pt) ☐ De 25 000 € à 50 000 €(1pt) ☐ De 50 000 € et 75 000 €(2pts) ☐ De 75 000 € à 100 000 €(3pts)
☐ De 100 000 € à 150 000 €(4pts) ☐ De 150 000 € à 300 000 €(5pts) ☐ Plus de 300 000 €(5pts)

Quelle est la source de ces revenus ?	%
Revenus professionnels	
Revenus financiers	
Revenus immobiliers	
BNC, BIC, BA	
Retraite	
Autres revenus	
TOTAL	



Quelle part de vos revenus consacrez-vous à vos dépenses régulières (loyer, remboursement d'emprunts, dépenses courantes telles que l'alimentation, les frais de scolarité, les fournisseurs d'énergie...) ?

Cochez la case correspondant à votre situation

	Points
Plus de 75 %	0pt
De 50 à 75 %	1pt
De 25 à 50 %	2pts
Moins de 25 %	3pts

Informations patrimoniales

Votre épargne

Quelle est votre capacité d'épargne annuelle ?

- ☐ Moins de 5 000 € (0pt) ☐ De 5 000 € à 10 000 € (2pts) ☐ De 10 000 € et 20 000 € (4pts) ☐ Plus de 20 000 € (6pts)

Envisagez-vous de réaliser une dépense dans les 18 prochains mois vous imposant de récupérer une partie substantielle de votre investissement ? ☐ Oui (0pt) ☐ Non (2pts)

Si oui, quel est le montant de cette dépense ? €

- ☐ Moins de 5 000 € ☐ De 5 000 € à 10 000 € ☐ De 10 000 € et 20 000 € ☐ Plus de 20 000 €

Votre patrimoine (ou celui du foyer si vous êtes en couple)

À combien estimez-vous votre épargne de précaution* ?

- ☐ Moins de 10 000 € (0pt) ☐ De 10 000 € à 30 000 € (1pt) ☐ De 30 000 € et 50 000 € (2pts) ☐ Plus de 50 000 € (3pts)

*Épargne constituée au fil de l'eau pour faire face notamment à des imprévus (ex : compte chèque, Livret A, LDDS, autres livrets).

À combien estimez-vous votre patrimoine financier hors épargne de précaution (ex : PEA, compte titres, assurance vie, actions non cotées...) ?

- ☐ Moins de 50 000 € (0pt) ☐ De 50 000 € à 100 000 € (1pt) ☐ De 100 000 € et 200 000 € (2pts)
☐ Plus de 200 000 € à 500 000 € (3pts) ☐ De 500 000 € à 1 000 000 € (4pts) ☐ Plus de 1 000 000 € (4pts)

À combien estimez-vous votre patrimoine immobilier hors emprunt (résidence principale, résidence secondaire, SCPI, SCI...) ?

- ☐ Aucun (0pt) ☐ Moins de 200 000 € (1pt) ☐ De 200 000 € à 500 000 € (2pts) ☐ De 500 000 € et 1 000 000 € (3pts)
☐ Plus de 1 000 000 € (3pts)

Avez-vous des emprunts immobiliers en cours ? ☐ Oui (0pt) ☐ Non (2pts)

Si oui, quel est le montant restant dû ? ☐ Moins de 200 000 € ☐ De 200 000 € à 500 000 € ☐ Plus de 500 000 €

Quel est le patrimoine total du foyer ? €

Quelle est l'origine du patrimoine du foyer ?

- ☐ Épargne /Revenus ☐ Cession d'actif(s) immobilier(s) ☐ Cession d'actif(s) professionnel(s)
☐ Succession /donation ☐ Cession d'actif(s) mobilier(s) ☐ Gains au jeu

Quelle est la répartition du patrimoine du foyer ?

- | | |
|---|------------------------|
| ☐ Immobilier | <input type="text"/> % |
| ☐ Portefeuille de valeurs mobilières (ex: actions et obligations détenues dans un compte-titre ou un PEA) | <input type="text"/> % |
| ☐ Placements bancaires (ex: livrets d'épargne) | <input type="text"/> % |
| ☐ Contrats d'assurance vie / capitalisation | <input type="text"/> % |
| ☐ Autre | <input type="text"/> % |

Votre projet d'investissement

Versement initial – Dans le cadre de votre adhésion / souscription chez LUCYA, quel est le montant du versement initial que vous envisagez de réaliser ? €

Versements programmés – Si vous souhaitez mettre en place des versements programmés :
Quelle serait la périodicité ? ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle

Pour quel montant ? €

Que représente cet investissement par rapport à votre patrimoine total ?

☐ Plus de 75 % (0pt) ☐ De 50 à 75 % (1pt) ☐ De 25 à 50 % (3pts) ☐ Moins de 25 % (5pts)

Important

Il est recommandé de diversifier ses placements et de garder des liquidités disponibles à tout moment pour faire face à une dépense imprévue.

Quel est l'objectif principal de cet investissement ?
Vous ne pouvez cocher qu'une seule case.

	Objectif principal	Points
Vous assurer des revenus immédiats		0pt
Vous constituer une réserve d'argent disponible		1pt
Préparer votre retraite		2pts
Vous constituer un capital à long terme		3pts
Transmettre un capital à votre décès		3pts

Avez-vous des objectifs secondaires dans le cadre de cet investissement ?
Si oui, vous pouvez cocher une ou plusieurs cases.

	Objectifs secondaires
Vous assurer des revenus immédiats	
Vous constituer une réserve d'argent disponible	
Préparer votre retraite	
Vous constituer un capital à long terme	
Transmettre un capital à votre décès	

Quelle est la durée d'investissement envisagée* ?

**Pendant combien de temps estimez-vous ne pas avoir besoin de l'argent que vous allez investir ?*

☐ Moins de 2 ans (0pt) ☐ De 2 à 5 ans (1pt) ☐ De 5 à 8 ans (2pts) ☐ Plus de 8 ans (4pts)

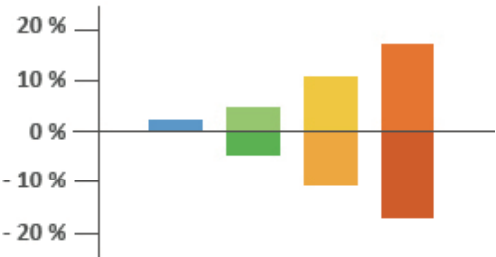
Important

Veuillez vous assurer que l'horizon de placement soit cohérent avec l'objectif de votre contrat.

Quelles variations pouvez-vous accepter concernant l'investissement que vous souhaitez réaliser ?

- ☐ Portefeuille A (la performance peut être négative en termes réel si l'inflation est supérieure à la performance enregistrée) (0pt)
- ☐ Portefeuille B (6pts)
- ☐ Portefeuille C (12pts)
- ☐ Portefeuille D (24pts)

Performances de 4 portefeuilles



Exemple de lecture : le portefeuille C (couleur jaune), affiche une amplitude de performance ou de perte de -10 % à +10 %

Avertissement

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital partielle ou totale. Sachant que les supports d'investissement affichant un potentiel de performance élevé présentent un risque de perte en capital élevé.

Si la valeur de votre investissement subissait une baisse plus importante qu'envisagée, quelle serait votre première réaction ?

- ☐ Je récupérerai mon investissement : je veux pouvoir dormir tranquille (0pt)
- ☐ Je ne serais pas satisfait(e) : j'attendrais un peu et si la situation ne s'améliorait pas, je m'en séparerais (6pts)
- ☐ Cela ne me poserait pas de problème : les marchés sont imprévisibles (12pts)
- ☐ Je penserais à augmenter mon investissement : cela pourrait être une opportunité ! (24pts)

Votre expérience financière et vos connaissances

Quelles sont vos connaissances et votre expérience dans les produits financiers ?

	Je connais les principales caractéristiques et les risques associés	J'ai déjà investi au cours des trois dernières années
Fonds en euros	☐ 1pt	☐ 1pt
Actions ou obligations	☐ 1pt	☐ 3pts
OPCVM (fonds actions, fonds obligataires, fonds mixtes)	☐ 1pt	☐ 3pts
Supports immobiliers (SCPI, OPCI, SCI)	☐ 1pt	☐ 2pts
Trackers/ETF (fonds indiciels)	☐ 1pt	☐ 3pts
Produits structurés (EMTN, fonds à formule...)	☐ 1pt	☐ 4pts
Aucun	☐ 0pt	☐ 0pt
Score	.../ 6	.../ 16
SCORE TOTAL À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉTERMINER VOTRE PROFIL INVESTISSEUR		.../ 22

Votre expérience financière et vos connaissances - suite

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), veuillez remplir le tableau suivant :

PERTES	GAINS
Avez-vous déjà subi des pertes ? ☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà réalisé des gains ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, de quelle ampleur ? ☐ De 0 à -5 % ☐ De -6 à -10 % ☐ De -11 % à -20 % ☐ Supérieure à -20 %	Si oui, de quelle ampleur ? ☐ De 0 à +5 % ☐ De +6 à +10 % ☐ De +11 % à +20 % ☐ Supérieure à +20 %
Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ? ☐ Les pertes étaient trop importantes, j'ai vendu (1pt) ☐ J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient remonter, et partant du principe que « tant que je n'ai pas vendu, je n'ai rien perdu » (2pts) ☐ J'ai réinvesti, pour profiter de la baisse des marchés ! (3pts)	Si oui, quelle a été votre réaction face ces gains ? ☐ J'ai vendu pour récupérer l'intégralité des gains (1pt) ☐ J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient continuer de se valoriser (2pts) ☐ J'ai réinvesti, les marchés ayant encore du potentiel (3pts)

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), quel mode de gestion avez-vous retenu ?

- ☐ En gestion pilotée – Je délègue à des professionnels de la finance la sélection et la gestion des supports d'investissement (2pts)
- ☐ En gestion libre – Je sélectionne moi-même les supports, je réalise les investissements et je les gère en toute autonomie (4pts)

Quiz - Vos connaissances financières

Un support en unités de compte (OPCVM, trackers/ETF, SCPI...) présente-t-il un risque de perte en capital ?

- ☐ Oui (2pts) ☐ Non (0pt)

Plus votre horizon de placement est long, plus la part de votre investissement en unités de compte peut être élevée ?

- ☐ Oui (2pts) ☐ Non (0pt)

Plus le support en unités de compte affiche un risque élevé, plus l'espérance de rendement est élevée ?

- ☐ Oui (2pts) ☐ Non (0pt)

Critères ESG

Êtes-vous susceptible d'être intéressé par l'investissement durable, des critères ESG ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères environnementaux ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères sociaux ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères de gouvernance ?

- ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous prêt à accepter des performances moindres en cas d'investissements ESG ?

- ☐ Oui ☐ Non

Détermination de votre profil investisseur

Pour connaître votre profil investisseur, veuillez additionner tous les points correspondants à vos réponses de la page 4 à la page 7.

Total des points obtenus

Mon profil investisseur est : ☐ Modéré ☐ Équilibré ☐ Dynamique

Barème de points

De 0 à 52 points => Profil Modéré

De 53 à 90 points => Profil Équilibré

De 91 à 146 points => Profil Dynamique

Validation de votre profil investisseur

Veuillez cocher une des deux cases

☐ **J'accepte de suivre le profil investisseur conseillé par LUCYA** (reportez le nom du profil calculé à la page 7)

J'atteste que le profil de risque théorique de l'allocation décrite précédemment correspond à mes besoins. Je m'engage à informer à LUCYA de tout changement dans mes objectifs d'investissement et de situation qui serait notamment susceptible de modifier mon profil investisseur.

☐ **Je ne souhaite pas suivre le profil investisseur et les allocations qui en résultent conseillés par LUCYA.**

Je reconnais que la composition du portefeuille que je vais retenir peut être inappropriée à mes objectifs et besoins. L'allocation d'actifs peut ainsi présenter une espérance de rendement plus faible ou un niveau de risque plus important que l'allocation qui m'avait été initialement conseillée. Ainsi, je prends note que les montants investis sur les supports en unités de compte (OPCVM, trackers, SCPI, SCI...) ne sont pas garantis en capital, mais sujets à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers et immobiliers.

VALIDATION DU CONTRAT

Vous devez désormais choisir le nom du contrat auquel vous souhaitez souscrire / adhérer. Pour vous aider, vous trouverez en annexe 3 les familles de produits distribuées par LUCYA (assurance vie, PER...) avec pour chacune d'elles, les noms des contrats que nous commercialisons. N'hésitez pas à contacter nos conseillers pour vous aider dans cette démarche.

Le choix de votre contrat

Je souhaite souscrire / adhérer au contrat (renseignez ici le nom du contrat distribué par LUCYA via Assurancevie.com)

Important

Sachez que votre choix de contrat et sa composition seront dans tous les cas soumis au contrôle des équipes de conseillers de LUCYA. Celles-ci vont en effet vérifier la cohérence des réponses que vous nous avez fournies et s'assurer que le contrat choisi et sa composition sont bien appropriés à vos objectifs et vos besoins. Sachez aussi qu'après avoir souscrit / adhéré, vous disposez de la faculté de changer d'avis dans un délai de 30 jours qui court à compter de la date de réception des conditions particulières ou du certificat d'adhésion de votre contrat.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent /
souscripteur (y compris du mineur
s'il a plus de 12 ans)

Signature du co-adhérent /
co-souscripteur

Signature des représentants légaux
(mère et père) si le souscripteur /
adhérent est mineur ou un majeur
protégé

IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Dans quelles situations faut-il remplir cette annexe ?

- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est un enfant mineur.
- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est une personne majeure placée sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle...).

1^{er} représentant légalCivilité : ☐ Madame ☐ MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

☐ Parent☐ Famille☐ Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

☐ Salarié(e)☐ Travailleur Non Salarié (TNS)☐ Demandeur d'emploi☐ Retraité(e)☐ Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e)☐ Autre*Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)*2^e représentant légalCivilité : ☐ Madame ☐ MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

☐ Parent☐ Famille☐ Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

☐ Salarié(e)☐ Travailleur Non Salarié (TNS)☐ Demandeur d'emploi☐ Retraité(e)☐ Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e)☐ Autre*Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)*

CO-SOUSCRIPTION / CO-ADHÉSION

C'est quoi au juste la co-souscription / co-adhésion ?

Pour faciliter la transmission d'un capital, un contrat d'assurance vie peut être co-souscrit / co-adhéré par un couple marié. Les conjoints sont alors à la fois co-souscripteurs (co-adhérents) et co-assurés du contrat. Lors de la souscription/adhésion, les époux pourront prévoir un dénouement du contrat au premier ou au second décès (situation plus restrictive qui s'adresse à un couple marié sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, ou à

un régime légal avec clause de préciput désignant le contrat). Le contrat devra être alimenté par des fonds communs du couple.

La co-souscription / co-adhésion implique une gestion commune du contrat. L'accord des deux époux sera alors nécessaire pour effectuer toutes les opérations de gestion du contrat (versements, rachats, arbitrages, désignation du ou des bénéficiaire(s)...).

Identité du co-souscripteur / Co-adhérent

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : ☐ Capable* ☐ Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.

Coordonnées du co-souscripteur / Co-adhérent

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de
votre adresse
fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) : Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité ☐ Oui** ☐ Non américaine ?

Êtes-vous considéré(e) ☐ Oui** ☐ Non comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ?

.....

**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

Situation familiale du co-souscripteur / Co-adhérent

Nombre d'enfants

Veuillez identifier uniquement ceux qui ne sont pas communs au couple :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
		 / /	☐ Oui ☐ Non
		 / /	☐ Oui ☐ Non
		 / /	☐ Oui ☐ Non
		 / /	☐ Oui ☐ Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Situation professionnelle du co-souscripteur / Co-adhérent

Statut : ☐ Salarié(e) (4pts) ☐ Travailleur Non Salarie (TNS) (3pts) ☐ Demandeur d'emploi (-2pts) ☐ Retraité(e) (0pt)
☐ Elève / Apprenti(e) / Etudiant(e) (0pt) ☐ Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation

*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne

*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

LES CONTRATS DISTRIBUÉS

Règles fiscales en vigueur au 01/10/2020

Via son site [inter.net Assurancevie.com](http://inter.net/Assurancevie.com), LUCYA distribue 4 grandes familles de contrats (assurance vie, PER...). Pour chacune d'elles vous pouvez prendre connaissance de ses principaux objectifs, de ses points forts et points faibles et du nom des contrats que nous distribuons.

Les contrats d'Assurance vie

Pour épargner en toute liberté dans un cadre fiscal privilégié

Les contrats d'assurance vie ont la particularité d'être souples, accessibles et de répondre à de nombreux objectifs (valoriser une épargne, financer un achat immobilier, percevoir des revenus complémentaires pour sa retraite, protéger le conjoint survivant) tout en bénéficiant d'une fiscalité spécifique et privilégiée.

Les contrats d'assurance vie distribués :
LUCYA by AXA (AXA France Vie), LUCYA Cardif (Cardif Assurance Vie), LUCYA Abeille (Abeille Vie), Puissance Avenir (Suravenir), Puissance Sélection (Generali Vie)

Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	La rédaction de la clause bénéficiaire doit être soignée
Vous bénéficiez d'une fiscalité allégée en cas de retraits et lors de votre décès	L'assurance vie ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre

À savoir

Vous pouvez détenir autant de contrats d'assurance vie que vous le souhaitez. Cela peut par exemple vous permettre d'adapter leur stratégie d'investissement à chacun de vos projets (selon la durée restant à courir avant leur réalisation, les objectifs fixés, etc.).

Le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Pour défiscaliser tout en préparant sa retraite

Le PER (Plan d'épargne retraite) individuel permet de se constituer un complément de revenus pour sa retraite tout en baissant la pression fiscale durant la vie active.

Les PER distribués par LUCYA :
Lucya Cardif PER (Cardif Retraite), LUCYA Abeille PER (Abeille Retraite Professionnelle), Suravenir PER (Suravenir)

Les points forts	Les points faibles
Aucune contrainte de versement après l'adhésion	Les rachats, même partiels, avant la retraite ne sont possibles que dans certains cas définis par la loi
Déduction des versements sur le revenu imposable dans la limite d'un plafond	Ce type de contrat peut se révéler inapproprié pour les adhérents dont la tranche marginale impactée est inférieure à 30%
Sortie possible en capital au moment du départ à la retraite ou par anticipation en cas d'acquisition de la résidence principale notamment	Une pression fiscale qui peut être importante en cas de sortie en capital en une seule fois lors de la retraite

Important

Il est possible d'associer au compartiment individuel de votre PER les compartiments collectifs ou catégoriels, constitués par l'épargne salariale et d'entreprise. Toutefois, ces compartiments ne peuvent être alimentés que par transfert chez LUCYA.

Le contrat de Capitalisation

L'outil d'excellence pour anticiper la transmission de son patrimoine

Le contrat de capitalisation est un outil d'optimisation patrimoniale qui ressemble à bien des égards à l'assurance vie, surtout au niveau de la gestion du contrat et de la fiscalité en cas de rachats. Mais il a la particularité de pouvoir faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré. À défaut, lors de son décès, ce contrat réintègre la succession.

Le contrat de capitalisation distribué par LUCYA : Puissance Avenir Capitalisation (Survénir)	
Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	Le contrat de capitalisation ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre
Le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré	Lors du décès de l'assuré, le contrat de capitalisation entre dans l'actif successoral

Important

Le contrat de capitalisation constitue également un bon réceptacle pour le remploi de fonds démembrés (reçus dans le cadre d'un héritage par exemple)

Rapport de conseil

(Établi en application de l'article L.522-2-I du Code des assurances)

Le présent rapport est établi en application de l'article L.522-2-I du Code des assurances. Il a pour objet de vous expliquer les principales raisons qui conduisent LUCYA à considérer que son conseil de mettre en place l'allocation présentée est appropriée au regard de vos objectifs et de votre situation particulière en ce qui concerne la durée d'investissement recherchée, vos connaissances et votre expérience, ainsi que votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte.

Vous connaissez ainsi les raisons qui motivent notre conseil.

Ce rapport est établi sur la seule base des informations que vous nous avez transmises. Il est essentiel, et dans votre intérêt, pour que nous puissions fournir un service de qualité, que les informations que vous nous avez communiquées soient complètes et sincères. Pensez à nous signaler toute modification significative de votre situation personnelle.

Nous rappelons que le conseil est un conseil dit de « niveau 1 » au sens de la réglementation et qu'il est fourni à titre « non-indépendant », toujours au sens de la réglementation, nous autorisant à procéder à une évaluation des actifs non soumise aux conditions de taille et de diversification exigées par la réglementation au titre des conseils dits « indépendants ».

Chez nous, vous choisissez librement et de manière autonome, le contrat d'assurance que vous souhaitez souscrire, sans que nous ne soyons en charge d'un travail d'analyse comparative personnalisée des solutions référencées (LUCYA ne fournit pas de conseil dit de « niveau 2 »).

Dans le cadre du contrat que vous aurez sélectionné, Lucya vous accompagne pour vous conseiller l'allocation que nous estimons être la plus appropriée au regard de votre profil investisseur.

Bon à savoir

Vous faites partie du marché cible relatif à ce contrat d'assurance.

Les indications présentées sont établies sur la base des profils établis par LUCYA à partir de ses outils et procédures internes. Si vous souhaitez suivre la recommandation, votre attention est attirée sur l'importance de l'exécuter dans un délai raisonnable afin qu'elle soit réalisée dans des conditions identiques à celles qui ont été examinées par Lucya lors de ses analyses. Dans l'hypothèse où vous auriez une quelconque interrogation quant à la compréhension de cette recommandation, aux risques qu'elle comporte ou son adéquation à votre situation personnelle, ou si elle vous semble plus généralement équivoque, prenez immédiatement contact avec LUCYA.

Nous vous rappelons que...

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

Les supports en unités de compte peuvent être très différents les uns des autres en termes de risques. Si les unités de compte comportent un risque de perte en capital, il convient toutefois d'avoir à l'esprit que toutes unités de compte ne riment pas forcément avec risque élevé. Ceci se justifie par le fait que la gamme de supports référencés au sein des contrats est très large et variée. Et les stratégies d'investissement diverses. Avant d'investir dans un support en unités de compte, vous devez ainsi impérativement prendre connaissance du Document d'informations Clés (DIC) ou du Document d'informations Spécifiques (DIS) et de la documentation contractuelle de ce support. Il indique le risque lié à chaque support en unités de compte.

En investissant sur des supports en unités de compte, la performance de vos investissements peut varier à la hausse comme à la baisse.

Le rendement n'est pas garanti, et contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne comportent pas d'effet dit « cliquet », au terme duquel les intérêts générés annuellement par le fonds sont définitivement acquis à l'assuré.

Le Document d'Informations Clés (DIC) et le DIS (Document d'informations Spécifiques) des supports en unités de compte contiennent de nombreuses informations importantes et à bien appréhender avant de réaliser un investissement (stratégie, frais, performances, risques ...). Nous vous invitons à y porter toute votre attention.

Les supports en unités de compte sont des investissements à long terme (>8 ans).

Besoin d'informations ? D'un accompagnement ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

www.assurancevie.com

C'est quoi le profil investisseur ?

Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat, en s'appuyant notamment sur vos expériences et connaissances financières, votre objectif patrimonial, mais aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à Lucya de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

Bon à savoir

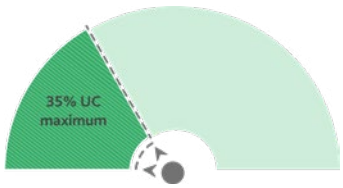
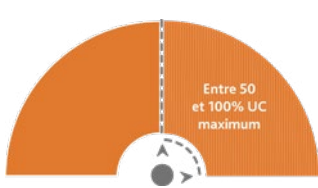
Le profil investisseur n'est pas figé dans le temps !

Il est déterminé lors de votre demande de souscription et peut être amené à évoluer durant la vie du contrat. C'est le cas par exemple si un événement personnel majeur venait à se manifester (promotion professionnelle, chômage, divorce, naissance d'enfants...). Lucya peut également vous demander de mettre à jour votre profil investisseur si le contrat a fait l'objet d'un mouvement significatif (à l'occasion d'un versement, d'un arbitrage ou d'un rachat) ou si vous souhaitez modifier votre contrat dans le cadre de situations bien précises (mise en place d'une gestion pilotée ou sous mandat, option pour le bonus de rendement du fonds en euros).

Les profils investisseurs

Chez LUCYA, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « Équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



	Profil investisseur Modéré	Profil investisseur Équilibré	Profil investisseur Dynamique
Votre objectif	Vous acceptez que vos investissements génèrent un rendement faible voire très faible. En contrepartie, le risque de perte en capital est limité voire nul.	Vous recherchez une performance qui allie sécurité et rendement de vos investissements en contrepartie d'une prise de risque cohérente avec votre objectif de performance (faible voire élevée).	Vous acceptez de prendre un risque très élevé de perte en capital pour aller chercher un potentiel de performance très élevé. Vous souhaitez investir sur le très long terme.
Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est sécurisée sur le fonds en euros. Dans une logique de diversification, une part minoritaire peut être investie sur des supports en unités de compte exposés aux marchés financiers et/ou immobiliers.	La quote-part de fonds en euros représente entre 40 et 70% de vos investissements. Le solde est constitué de supports en unités de compte exposés aux marchés financiers ou immobiliers.	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est réalisée sur des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque élevé voire très élevé. La quote-part de fonds en euros peut être minoritaire voire inexistante.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible			
Aide à l'investissement	1 2 3 4 5 6 7 Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 4/7.	1 2 3 4 5 6 7 Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 5/7.	1 2 3 4 5 6 7 Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 3/7 et 7/7.
Les précisions de Lucya	La présence minoritaire de supports en unités de compte vous permet d'espérer une performance plus élevée que si vous n'investissiez que sur le fonds en euros. Nous vous recommandons de privilégier le fonds en euros et des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque modéré, afin que le risque global de perte en capital soit contenu.	La part investie dans des supports en unités de compte vous permet d'aller chercher un certain niveau de performance en contrepartie d'un risque de perte en capital. Néanmoins, la présence d'une poche investie sur le fonds en euros amortit ce risque de perte en capital inhérent aux unités de compte. Le fonds en euros permet en effet de sécuriser le capital, sans toutefois pouvoir espérer un potentiel de performance élevé.	Au travers de vos investissements, vous recherchez, avec le profil « Dynamique », une espérance de gains très élevée. En contrepartie, vous vous exposez également à un risque très significatif de perte en capital. Le profil « Dynamique » est le profil investisseur le plus risqué de Lucya. Du fait du risque très élevé de perte en capital inhérent aux supports ayant un indice de risque fort, nous vous recommandons de diversifier vos investissements et de respecter votre horizon de placement (supérieur à 8 ans).

Le SRI, c'est facile !

Chaque support d'investissement affiche un indicateur de risque/performance standardisé que l'on appelle SRI (pour indicateur synthétique de risque en français) dont l'échelle de valeur est comprise entre 1 et 7. Il s'agit d'un outil financier qui va vous aider à analyser, comparer et sélectionner vos supports, sachant que plus son niveau est élevé, plus le risque associé au fonds est important. Mais en contrepartie le potentiel de performance de ce fonds est significatif.

Où trouver cet indicateur de risque ? Cet indicateur est à la disposition de tous. Concrètement, les supports d'investissement disposent d'un mode d'emploi que l'on appelle Document d'Informations Clés (DIC) pour les OPCVM, et « DIS » (Document d'Informations Spécifiques) pour les supports immobiliers et les fonds en euros. Et le SRI se trouve dans ces documents.

Chez Lucya, on vous simplifie la vie ! Sur notre site internet, dans la rubrique « Les supports », vous pouvez connaître la liste des supports de votre contrat selon le SRI sélectionné. Dans cette même rubrique, vous pouvez consulter les DIC et les DIS.

Quel indicateur de risque pour chaque grande classe d'actifs ?

Nous souhaitons tout d'abord attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'exemples à partir d'un univers d'investissement très large. Tous les contrats ne référencent pas forcément les fonds cités ci-après.

Les fonds en euros

Les fonds en euros affichent un indicateur de risque de 1/7. Notez que de plus en plus de fonds en euros restreignent leur accès en conditionnant un investissement en unités de compte.

Les fonds immobiliers

Les SCPI et SCI affichent dans une très large majorité un indicateur de 3/7. Quelques-uns de ces supports, à la marge, ont un indicateur de 2/7. Les OPCI présentent un niveau de risque de 4/7.

Les fonds obligataires

Ces fonds affichent un indicateur compris entre 2/7 pour les plus défensifs et 4/7 pour ceux qui ont une stratégie plus offensive (ex : obligations à haut rendement, obligations émises sur les marchés émergents...).

Les fonds diversifiés

Les fonds diversifiés, qui investissent à la fois dans des actions, des obligations et du monétaire, dans des proportions variables, sont essentiellement présents dans le niveau de risque 4/7. Mais certains peuvent afficher un niveau de 3/7 pour les plus sécuritaires, ou bien encore de 5/7 pour les plus offensifs.

Les fonds actions

Selon leur stratégie, le niveau de risque des fonds actions s'échelonne entre 5 et 7/7.

Les trackers / ETF

En fonction du type d'indice répliqué par le support et la présence ou non d'un effet de levier (majoration de la performance), les trackers (appelés aussi ETF) ont un indicateur de risque qui varie de 2 à 7/7.

Veillez à bien respecter votre profil investisseur !

Si l'allocation d'actifs que vous avez sélectionnée n'est pas compatible avec votre profil et la répartition que nous vous avons conseillée, cela signifie que l'investissement est susceptible de ne pas être approprié au regard de votre situation personnelle. Ces supports peuvent ne pas être cohérents au regard de votre situation personnelle et vous exposer notamment à un risque de perte qui serait inapproprié compte tenu de vos besoins et de votre expérience.

En application de la réglementation, LUCYA vous informera sur les risques auxquels vous vous exposeriez en procédant à de tels investissements, qui ne suivent pas la préconisation qui vous a été adressée.

Nos conseillers se tiennent à votre entière disposition pour envisager une autre allocation ou plus généralement discuter de ce qui précède.

Besoin d'informations ? D'un accompagnement ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

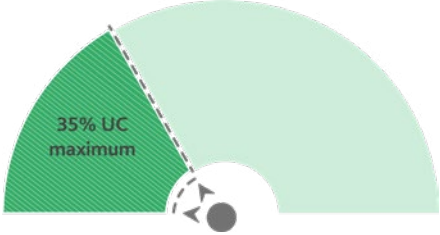
www.assurancevie.com

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « MODÉRÉ »¹

Notre conseil : le profil investisseur «Modéré»

Le profil investisseur « Modéré » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est sécurisée sur le fonds en euros. Dans une logique de diversification, une part minoritaire peut être investie sur des supports en unités de compte exposés aux marchés financiers et/ou immobiliers.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	
Aide à l'investissement	1234567 Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 4/7.

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur «Modéré» est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat significativement investie sur le fonds en euros avec une part minoritaire de supports en unités de compte, dont l'indicateur de risque est compris entre 1 et 4, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Le profil investisseur « Modéré » se caractérise par une faible proportion de supports en unités de compte et un investissement significatif sur le fonds en euros, dont le capital est sécurisé.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur internet de LUCYA, une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 478 594 351 dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès, 75002, Paris – Tel : 01.45.22.34.29 – www.lucya.com. Elle est enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 004 394 – www.orias.fr – Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de la CNCEF et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Portrait robot du profil investisseur « Modéré »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement sur les unités de compte à hauteur de 35 % maximum.

■ Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -5 % à +5 %) sont compatibles avec une allocation d'actifs fortement investie sur le fonds en euros.

■ Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 5 ans, de sorte qu'une proportion d'unités de compte jusqu'à 35 % est appropriée à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre niveau de tolérance face au risque de perte ne permet pas un investissement plus important sur les unités de compte.

■ Vous souhaitez investir pour satisfaire des objectifs de moyen terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement minoritaire sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 1 et 4.

■ Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à une exposition significative au fonds en euros notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévue ne vous satisferait pas, vous obligeant à vous séparer de l'investissement si la situation ne s'améliorait pas.

■ Vos bonnes connaissances financières sur le fonds en euros et sur quelques supports financiers ainsi que votre expérience en matière d'investissement sur le fonds en euros et sur quelques supports financiers peu volatils, sont cohérentes avec une composition du portefeuille investie massivement en fonds en euros.

■ Un investissement réalisé de façon minoritaire sur les unités de compte au profit du fonds en euros est approprié au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés. Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « ÉQUILIBRÉ »¹

Notre conseil : le profil investisseur « Équilibré »

Le profil investisseur « Équilibré » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La quote-part de fonds en euros représente entre 40 et 70% de vos investissements. Le solde est constitué de supports en unités de compte exposés aux marchés financiers ou immobiliers.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	 Un diagramme circulaire partiel, en forme de secteur, divisé en deux zones de couleur violette. La zone intérieure, plus foncée, est étiquetée « Entre 30 et 60% UC maximum ». Une ligne pointillée indique la limite de cette zone. Le diagramme est positionné au-dessus d'une échelle de risque.
Aide à l'investissement	 Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 5/7.

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur «Équilibré» est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat dont le fonds en euros représente entre 40 et 70%, et dont le solde est investi sur les supports en unités de compte affichant un indicateur de risque compris entre 1 et 5, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Équilibré »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement réparti entre le fonds en euros (40% minimum) et les unités de compte (60% maximum).

■ Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -10% à +10%) sont compatibles avec une allocation d'actifs dont la part en unités de compte, disposant d'un indicateur de risque d'au maximum 5, est comprise entre 30 et 60%.

■ Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 5 ans, de sorte qu'un investissement sur les supports en unités de compte s'échelonnant de 30% à 60% est approprié à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre tolérance face au risque de perte en capital permet un investissement dans de telles proportions sur les supports en unités de compte.

■ Vous souhaitez investir pour satisfaire des objectifs de moyen/long terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement dont les supports en unités de compte représentent entre 30 et 60%.

■ Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à un investissement jusqu'à 60% sur les unités de compte, notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévu ne vous poserait pas de problème, les marchés étant imprévisibles.

■ Vos connaissances en matière financière et votre expérience en matière d'investissement financier sont cohérentes avec un investissement exposé jusqu'à 60% maximum en unités de compte.

■ Un investissement réparti entre le fonds en euros (40% minimum) et les unités de compte (60% maximum) est approprié au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

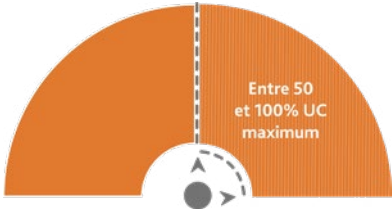
Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés.

Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « DYNAMIQUE »¹

Notre conseil : le profil investisseur « Dynamique »

Le profil investisseur « Dynamique » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est réalisée sur des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque élevé voire très élevé. La quote-part de fonds en euros peut être minoritaire voire inexistante.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	
Aide à l'investissement	1 2 3 4 5 6 7 Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 3/7 et 7/7.

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur « Dynamique » est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat significativement voire totalement investie sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 3 et 7, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Le profil investisseur « Dynamique » se caractérise par un investissement majoritaire voire intégral sur les supports en unités de compte et par une faible proportion, voire une absence, de fonds en euros, dont le capital est sécurisé.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur internet de LUCYA, une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 478 594 351 dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès, 75002, Paris – Tel : 01.45.22.34.29 – www.lucya.com. Elle est enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 004 394 – www.orientas.fr – Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de la CNCEP et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Portrait robot du profil investisseur « Dynamique »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement significativement voire intégralement investi sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 3 et 7.

■ Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -10% à +10%) sont compatibles avec une allocation d'actifs dont les unités de compte représentent entre 50 et 100%.

■ Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 8 ans, de sorte qu'un investissement quasi-exclusif voire exclusif sur les unités de compte, affichant un indicateur de risque de 3 minimum, est approprié à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre tolérance face au risque de perte en capital permet un investissement aussi prépondérant sur les supports en unités de compte.

■ Votre objectif d'investissement est de vous constituer un capital à long terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement majoritairement voire intégralement réalisé sur les unités de compte disposant d'un indicateur de risque allant de 3 à 7.

■ Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à un investissement réalisé de façon quasi-exclusive, voire exclusive, sur les unités de compte, notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévue pourrait représenter une opportunité.

■ Vos bonnes connaissances en matière financière et votre forte expérience en matière d'investissement financier, notamment sur des supports complexes et volatils, sont cohérentes avec une composition du portefeuille majoritairement voire intégralement exposée aux unités de compte.

■ Une allocation d'actifs dont la part du fonds en euros est minoritaire voire absente au profit de supports en unités de compte disposant d'un indicateur de risque compris entre 3 et 7, est appropriée au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés. Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.



Lucya Cardif PER

Bulletin d'adhésion au contrat Lucya Cardif PER.

Exemplaire à compléter, signer

N° de client Cardif:

Référence de l'acte:

Cadre réservé à l'intermédiaire en assurance

Numéro d'apporteur

Nom

☒ CL ☐ CE1 ☐ CE3

Identité de l'Adhérent (données obligatoires)

☐ M. ☐ Mme Nom: _____

Nom de naissance: _____

Prénom: _____ Date de naissance: | | | | | | | | | |

Lieu de naissance: _____ Code département du lieu de naissance: | |

Pays de naissance (si autre que France): _____

Nationalité(s) (en cas de nationalités multiples, les renseigner): _____

Adresse: _____

Code postal: | | | | | Ville: _____

Pays: _____ Pays de résidence fiscale: _____

Téléphone: | | | | | | | | | |

Je précise mon numéro de sécurité sociale (donnée obligatoire pour appliquer le prélèvement à la source): | | | | | | | | | |

L'adhérent a un droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr. Toutefois, il pourra toujours être appelé par les professionnels avec lesquels il a un contrat en cours, à condition que cette sollicitation soit en rapport avec l'objet du contrat.

Email: _____

☐ J'autorise Cardif Retraite et l'UPEP à utiliser mon adresse électronique dans le cadre de l'exécution de ce contrat. Toutefois, je reconnais que certains documents doivent être obligatoirement envoyés en original ce dont Cardif Retraite m'informera si le cas se présente. Je prends acte que ces données (adresse électronique) ne seront pas utilisées à des fins de sollicitation commerciale, sauf si j'y ai expressément consenti par ailleurs. Je dispose de la faculté de m'opposer à tout moment aux échanges par courrier électronique en adressant ma demande à BNP Paribas Cardif - DPO - 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex.

Situation familiale: ☐ célibataire ☐ pacsé(e) ☐ marié(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve)

Si marié(e), préciser le régime matrimonial (*information obligatoire*)

Profession (si retraité ou inactif, ancienne profession exercée): _____

Secteur d'activité: _____

Je suis: ☐ Travailleur Non-Salarié ☐ Particulier

Âge probable de départ à la retraite/de récupération des fonds: | | | | ans (à défaut, 65 ans)

Origine des fonds: s'il s'agit de fonds propres, font-ils l'objet d'un emploi? ☐ OUI (joindre la clause de emploi) ☐ NON

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

Identité de l'Adhérent (données obligatoires)(suite)

TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS uniquement

Exercice fiscal:

Mois de début de l'exercice fiscal (mois à compléter): 01 à défaut, le 1^{er} janvier.

Exemple: si votre exercice fiscal se clôture fin mai, il convient d'indiquer le 1^{er} juin.

Si le payeur des cotisations est différent de l'Adhérent:

Identité de la personne morale payeur des cotisations pour le compte de son gérant (Article 62 du Code Général des Impôts).

Raison sociale:

N° de RCS:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Pays:

Représentée par:

Je reconnais avoir été informé qu'en cas de paiement des cotisations par la société, un procès-verbal de l'assemblée générale, autorisant cette prise en charge par la société, doit être recueilli afin que l'opération ne soit pas considérée comme un abus de bien social.

Demande d'adhésion à l'UFEP et au contrat de retraite supplémentaire

Les statuts de l'UFEP figurent sur le site internet de l'Association : www.ufep.fr

Je m'engage à respecter les statuts et notamment à payer le droit d'admission et sans droit de reprise de 20 €; cette somme est prélevée directement sur les frais de gestion administrative du contrat.

Je demande à adhérer au contrat collectif Lucya Cardif PER, souscrit par l'UFEP et géré par Cardif Retraite.

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

Modalités et répartition des versements

Versement initial

L'effectue un versement initial de (500 € minimum): _____ €.
Les frais sur versement sont de 0 %. Cependant, des frais de 0,10 % maximum peuvent être prélevés sur les supports en unités de compte adossés à des actifs comportant des frais sur opération financière.

Versements réguliers

En complément de mon versement initial, je souhaite effectuer des versements réguliers d'un montant de: _____ €
[] Par mois (minimum 50 €) [] Par trimestre (minimum 150 €) [] Par semestre (minimum 300 €) [] Par an (minimum 600 €)

Les frais sur versement sont de 0 %. Cependant, des frais de 0,10 % maximum peuvent être prélevés sur les supports en unités de compte adossés à des actifs comportant des frais sur opération financière.

N.B.: Opération non disponible si j'ai mis en place un(ou des) service(s) financier(s) sur mon adhésion.

Choix de l'affectation du(des) versement(s)

Mon versement initial et le cas échéant mes versements réguliers sont affectés au compartiment Versements volontaires et par défaut aux « Versements volontaires déductibles ». Dans ce cas, ils me permettent de bénéficier d'une déduction d'impôt dans les limites prévues par la réglementation.

Je peux décider de ne pas déduire mes versements de mes impôts. En cochant la case suivante, je déclare renoncer au bénéfice de cette déductibilité et j'affecte alors mes versements au compartiment « Versements volontaires non déductibles ». La renonciation au bénéfice de la déduction d'impôt est irrévocable. []

Dans le cas où je souhaite affecter mes versements réguliers à un compartiment différent de celui du versement initial je remplis et joins le formulaire d'opérations « Demande de versements ».

Mode(s) de gestion du versement initial et des versements réguliers:

4 modes de gestions sont disponibles: La Gestion Pilotée PER, la Gestion Libre, la Gestion Déléguée et la Gestion Horizon.
En cas de mise en place de versements réguliers, je ne peux choisir qu'un mode de gestion.
J'opte pour le(s) mode(s) de gestion suivant(s):

Table with 5 columns: Gestion, Prestataire de Services d'Investissement/Société de Gestion/Conseiller en Investissement Financier, Objectif de gestion/offre proposée, Montant du versement initial*, Montant du versement régulier* (un seul mode de gestion possible). Rows include Gestion Pilotée PER**, Gestion Libre, Gestion Déléguée***, Gestion à Horizon****, and Montant total du versement initial et/ou régulier.

La part du versement affectée au Fonds général Retraite est immédiatement investie sur ce support.
Pendant un délai de trente jours calendaires à compter de la date d'effet du contrat, la part du versement initial affectée à des supports en unités de compte peut être investie en totalité sur un support monétaire d'attente. Au terme de ce délai, la part de la valeur de l'épargne affectée à ce support est investie selon le(s) mode(s) de gestion choisi(s) par l'Adhérent.

* Montant brut de frais sur versements.
** Mes versements sont affectés au support correspondant à mon âge probable de départ à la retraite/de récupération des fonds (indiqué au paragraphe « Identité de l'Adhérent » du présent document), conformément aux dispositions détaillées dans la Liste des supports.
*** Montant minimum par ligne de Gestion déléguée: la part minimale de la valeur de l'épargne-retraite affectée à chaque poche en Gestion déléguée dépend du Prestataire de Services d'Investissement/de la Société de Gestion/du Conseiller en Investissement Financier choisi et est indiquée dans l'Annexe présentant la liste des Prestataires de Services d'Investissement/Sociétés de Gestion/Conseillers en Investissement Financier agréés par Cardif Retraite.
**** Mes versements sont affectés sur un OPC dont l'horizon de placement correspond à mon âge probable de départ à la retraite/de récupération des fonds (indiqué au paragraphe « Identité de l'Adhérent » du présent document). Après avoir pris connaissance des supports en unités de compte proposés dans le cadre de la Gestion à horizon (figurant dans la Liste des supports), je choisis l'une des offres proposées.

En cas de mise en place de la Gestion déléguée: je reconnais avoir complété et signé la(ou les) convention(s) de Gestion déléguée avec Cardif Retraite.
J'ai renseigné dans le tableau ci-dessus les Prestataires de Services d'Investissement/Sociétés de Gestion/Conseillers en Investissement Financier qui fourniront à Cardif Retraite des conseils en investissement et le(ou les) objectif(s) de gestion, sur les indications de l'intermédiaire en assurance.
Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. Cardif Retraite ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

Paraphe de l'Adhérent(1)

Modalités et répartition des versements (suite)

- Dans le cadre de la Gestion libre, mon versement initial et mes éventuels versements réguliers sont affectés selon la répartition suivante:

[illegible]

Si le total de la répartition est différent de 100 %, la demande ne sera pas prise en compte.

Les codes ISIN et les libellés des supports en unités de compte doivent impérativement être renseignés.

La part du versement affectée au Fonds général Retraite est immédiatement investie sur ce support.

Pendant un délai de trente jours calendaires à compter de la date d'effet du contrat, la part du versement initial affectée à des supports en unités de compte peut être investie en totalité sur un support monétaire d'attente. Au terme de ce délai, la part de la valeur de l'épargne-retraite affectée à ce support est investie sur les supports en unités de compte choisis par l'Adhérent.

* Choix limité aux supports en unités de compte disponibles sur le contrat. La part des versements affectée à des supports en unités de compte correspondant notamment à des supports immobiliers, de capital investissement (Private Equity) ou de dette privée (Private Debt) est réalisée dans la limite de l'enveloppe disponible et doit respecter les limites définies dans les Dispositions spéciales ou dans la Liste des supports.

**** Les versements réguliers ne peuvent être affectés ni aux supports en unités de compte correspondant à des obligations, ni à des parts de supports immobiliers, de capital investissement (Private Equity) ou de dette privée (Private Debt), ni à des parts ou actions de fonds de fonds alternatifs ou d'autres FIA, ni à des actions de sociétés commerciales non cotées ni à des supports en unités de compte ayant une période de commercialisation limitée.**

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. Cardiff Retraite ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

Mode de paiement

Le versement initial est effectué après acceptation du dossier d'adhésion par Cardif Retraite:

- ☐ par prélèvement (compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-après et joindre un RIB)
☐ par chèque n° _____ libellé à l'ordre de Cardif Retraite
☐ par virement bancaire sur le compte de Cardif Retraite ouvert chez BNP PARIBAS:

IBAN: | F | R | 7 | 6 | | 3 | 0 | 0 | 0 | | 4 | 0 | 2 | 1 | | 1 | 8 | 0 | 0 | | 0 | 1 | 0 | 1 | | 8 | 7 | 5 | 5 | | 7 | 9 | 2 |

BIC: | B | N | P | A | F | R | P | P | X | X | X |

(Il conviendra de joindre une copie de l'ordre de virement)

Les versements réguliers seront prélevés automatiquement sur le compte bancaire dont les références figurent sur le mandat de prélèvement ci-joint complété (compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-après et joindre un RIB).

Les paiements effectués par l'adhérent doivent intervenir par débit d'un compte bancaire ouvert au nom de l'adhérent dans un État membre de l'Union Européenne ou partie à l'Espace Économique Européen ou membre de l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et être libellés en euros à l'ordre de Cardif Retraite. Tout paiement provenant d'un compte ouvert auprès d'un établissement situé sur un autre territoire ou dans une devise autre que l'euro pourra être refusé par Cardif Retraite.

Aucun versement en espèces n'est accepté.

Mise en place de services financiers dans le cadre de la Gestion libre

- ☐ Je choisis, dans le cadre de la Gestion libre, un ou des services financiers et je remplis la Demande de mise en place / Modification de services financiers (à joindre).

Garanties optionnelles

- ☐ Je choisis l'option **table de mortalité** (option disponible à compter de mon 30^e anniversaire et au plus tard à la veille de mes 61 ans) décrite à l'article 11.2 de la Notice remise lors de mon adhésion.
- ☐ Je suis Travailleur Non-Salarié et je choisis l'option **exonération des versements réguliers** (option disponible à compter de mon 18^e anniversaire et au plus tard la veille de mes 60 ans) décrite à l'Annexe 1 de la Notice remise lors de mon adhésion. Je dois impérativement remplir et joindre le document « Bulletin de souscription à l'option exonération des versements réguliers ». En l'absence de ce document et de la mise en place de versements réguliers, l'option ne pourra pas être prise en compte.

Désignation des bénéficiaires

- ☐ **CHOIX 1: Je choisis la clause bénéficiaire standard.**

En cas de décès, les capitaux décès seront versés sous forme de capital ou de rente viagère, selon les modalités définies dans la Notice: à mon conjoint ou mon partenaire de PACS à la date du décès, à défaut à mes enfants ou en cas de décès ou de renonciation au bénéfice du contrat de l'un d'entre eux à ses représentants, à défaut à mes héritiers.

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

☐ CHOIX 2: Je désigne le ou les bénéficiaires de manière nominative.

Je désigne comme bénéficiaire de mes capitaux en cas de décès:

- le ou les bénéficiaires physiques ci-dessous:

(Il est nécessaire de renseigner toutes les cases)

				Répartition			
				En %	☐ ou À parts égales		
1-	Personne physique	Nom de naissance	Nom d'usage (si différent)	Prénoms	_____ %		
	M. ☐						
	Mme ☐						
Date de naissance	/ /	Lieu de naissance	Ville: _____ Département: _____ Pays: _____				
Adresse actuelle	N°: _____ Nom de voie: _____ Ville: _____ Pays: _____			Code postal: _____			
2-	Personne physique	Nom de naissance	Nom d'usage (si différent)	Prénoms	_____ %		
	M. ☐						
	Mme ☐						
Date de naissance	/ /	Lieu de naissance	Ville: _____ Département: _____ Pays: _____				
Adresse actuelle	N°: _____ Nom de voie: _____ Ville: _____ Pays: _____			Code postal: _____			
3-	Personne physique	Nom de naissance	Nom d'usage (si différent)	Prénoms	_____ %		
	M. ☐						
	Mme ☐						
Date de naissance	/ /	Lieu de naissance	Ville: _____ Département: _____ Pays: _____				
Adresse actuelle	N°: _____ Nom de voie: _____ Ville: _____ Pays: _____			Code postal: _____	☐		
4-	Personne physique	Nom de naissance	Nom d'usage (si différent)	Prénoms	_____ %		
	M. ☐						
	Mme ☐						
Date de naissance	/ /	Lieu de naissance	Ville: _____ Département: _____ Pays: _____				
Adresse actuelle	N°: _____ Nom de voie: _____ Ville: _____ Pays: _____			Code postal: _____			
- La ou les associations, fondations ou congrégations ci-dessous:							
(Il est nécessaire de renseigner toutes les cases)							
1-	Raison sociale	Adresse				_____ %	
		N°: _____ Nom de voie: _____ Code postal: _____ Ville: _____ Pays: _____					
2-	Raison sociale	Adresse					_____ %
		N°: _____ Nom de voie: _____ Code postal: _____ Ville: _____ Pays: _____					
3-	Raison sociale	Adresse				_____ %	
		N°: _____ Nom de voie: _____ Code postal: _____ Ville: _____ Pays: _____					

Total de la répartition = 100 %

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

Désignation des bénéficiaires (suite)

En cas de décès ou de renonciation d'un(ou plusieurs) bénéficiaire(s)

Dans le cas où un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, vous devez choisir à qui reviendrait sa part.

Afin de finaliser la rédaction de votre clause choix 2, merci de sélectionner l'option souhaitée:

☐ **Je choisis « la représentation » :**

Dans le cas où un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part irait directement à ses représentants*, à défaut à vos héritiers.

** Les représentants sont ici, uniquement les héritiers en ligne descendante du bénéficiaire, c'est-à-dire, ses enfants, ses petits-enfants...*

☐ **Je choisis « les autres bénéficiaires » :**

Dans le cas où un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie entre les autres bénéficiaires déjà identifiés, au prorata de la part attribuée initialement à chacun, à défaut vos héritiers.

☐ **Je choisis « mes héritiers » :**

Dans le cas où un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part irait directement à vos héritiers

☐ **CHOIX 3 : J'ai déposé une clause bénéficiaire chez un notaire.**

Pour que ce type de clause soit valide, le notaire doit être en possession du nom de l'établissement gestionnaire Cardif Retraite, du numéro de contrat et de l'identité complète du(ou des) bénéficiaire(s).

Je désigne comme bénéficiaire des capitaux en cas de décès la(les) personnes(s) citée(s) dans la clause bénéficiaire ou dans le testament déposé(e) chez Maître (nom, prénom, nom de l'étude, adresse), à défaut à mes héritiers.

Nom du notaire :

Prénom du notaire :

Nom de l'étude :

Adresse de l'étude

Ville :

Code postal :

Pays :

☐ **CHOIX 4 : Aucune des clauses ci-dessus ne correspond à mes souhaits.**

Je choisis de désigner, en tant que bénéficiaire,

à défaut mes héritiers.

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

Signature(s)

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepté, préalablement à mon adhésion:

- la Notice du contrat Lucya Cardiff PER - version Octobre 2024,
- la Liste des supports,
- pour chaque support en unités de compte choisi, les caractéristiques principales valablement indiquées par la remise d'un Document d'Informations Clés (DIC) / Document d'Informations Spécifiques (DIS),
- le cas échéant les Dispositions spéciales des offres choisies.

Je peux renoncer à mon adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion, date à laquelle est conclue l'opération. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, envoyée à Cardiff Retraite - Service Clients Épargne – 8, rue du Port – 92728 Nanterre Cedex, ou par envoi recommandé électronique adressé à contact.client@cardif.fr

Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-après : « *Je soussigné(e), (M/Mme, Nom, Prénom, adresse), déclare renoncer à mon adhésion au contrat Lucya Cardif PER n° du (date de signature du Bulletin d'adhésion). Le (date). Signature* ».

Fait à : _____ le : ____ / ____ / ____

Signature de l'adhérent⁽¹⁾
précédée de la mention « Lu et approuvé »

(1) Si l'Adhérent bénéficie d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice), paraphes et signature du(des) représentant(s) légal(aux).
Il convient de se rapprocher de votre Courtier pour connaître les démarches à effectuer.

Vous recevrez l'Attestation d'adhésion du présent contrat dans un délai maximum de 3 semaines à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion. Si vous ne la receviez pas dans ce délai, nous vous remercions d'en avvertir Cardif Retraite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

AssuranceVie.com

Assurancevie.com est une marque de LUCYA, société de courtage en assurance.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris.
Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351,
ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394.

Cardif Retraite

S.A. au capital de 408 514 850 € - R.C.S. Paris 903 364 321
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Siège social : 1 boulevard Haussmann 75 009 Paris
Bureaux : 8, rue du Port, 92 728 Nanterre Cedex - France - Tél. 01 41 42 83 00

Union Française d'Épargne et de Prévoyance (UFEP)

Association d'épargnants souscriptrice de contrats collectifs d'assurance de personnes Régie par la loi de 1901 et par le Code des Assurances (articles L 141-7 et R 141-1)
Siège social: 1, rue des Fondrières, 92728 Nanterre - Siren: 437 498 652

Mandat de prélèvements SEPA

Pour permettre à Cardif Retraite de procéder aux prélèvements automatiques sur votre compte, veuillez remplir le mandat de prélèvements bancaires ci-dessous et le faire parvenir à Cardif Retraite (à l'adresse ci-dessous) dans les meilleurs délais, **accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**.

Référence unique du Mandat (à remplir par Cardif Retraite):

- En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Cardif Retraite à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Cardif Retraite.
- Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- Vous êtes informé que la pré-notification des prélèvements SEPA aura lieu au plus tard 5 jours ouvrés avant leur date d'échéance. Si cela ne vous convient pas, vous disposez d'un moyen de paiement alternatif en la forme du chèque ou du virement.

Vos coordonnées :

Votre nom :

Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Coordonnées de votre compte :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number):

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):

Coordonnées du créancier :

Cardif Retraite

I.C.S FR21ZZZ883399 (Identifiant SEPA de Cardif Retraite)

8, rue du Port

92728 Nanterre Cedex

Signé à , le

Type de paiement: Paiement récurrent

Signature de l'Adhérent et/ou
du(des) représentant(s) légal(aux)

Il est rappelé que contester un prélèvement SEPA n'a pas d'incidence sur l'existence de la dette née du contrat.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec vous. Vous pouvez exercer vos différents droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition...) en vous adressant au délégué à la protection des données (DPO) du créancier à l'adresse suivante: BNP Paribas Cardif - DPO - 8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex, ou data.protection@cardif.com

Pour toute modification, réclamation ou révocation du mandat vous pouvez, en précisant la référence unique du mandat, vous adresser à:

Cardif Retraite
Service Clients Épargne
8, rue du Port
92728 Nanterre Cedex

Les engagements réciproques résultant du contrat doivent être exécutés de bonne foi. En signant le présent mandat, vous consentez expressément au paiement de votre prime par mode de prélèvement. Le non-paiement de la prime, même en cas de contestation ou d'annulation du prélèvement, a des conséquences sur l'exécution de ces engagements. Toute contestation ou annulation abusive de ce prélèvement est susceptible d'engager votre responsabilité vis-à-vis de Cardif Retraite.





Formulaire d'autocertification FATCA/AEOI des personnes physiques

L'objectif de ce formulaire est de **répondre aux exigences des réglementations fiscales américaines (FATCA), de l'OCDE (AEOI) et de l'Union Européenne (UE).**

- Dans le cadre de la réglementation FATCA, il est nécessaire de déterminer si vous êtes **citoyen(ne) ou résident(e) américain(e)**.
- Dans le cadre de la réglementation AEOI et UE, il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme **résident(e) à des fins fiscales**.

Cardif ne peut ni ne doit prodiguer à ses clients aucun conseil relatif à la déclaration de leur statut FATCA ou AEOI. Pour toute demande d'information complémentaire relative aux formulaires FATCA ou AEOI, vous devez solliciter les services d'un conseiller fiscal.

Ce document doit être complet pour que Cardif puisse traiter votre dossier.

1. Votre identité

Nom de naissance: _____

Nom d'usage (si différent): _____

Prénom(s): _____ Date de naissance: _____

Ville de naissance: _____

Pays de naissance: _____

Adresse de la résidence principale: _____

Code postal: [] [] [] [] [] [] Ville: _____ Pays: _____

2. Votre résidence fiscale

i La notion de résidence à des fins fiscales est définie par chaque pays. Veuillez vous référer à la définition émise par les services fiscaux (sur leurs sites internet officiels) des pays susceptibles de vous concerner.

	Oui	Non
A) Êtes-vous résident(e) fiscal(e) en France? (critères sur impots.gouv.fr)	☐	☐
B) Êtes-vous résident(e) fiscal(e) d'au moins un autre pays que la France?	☐	☐
C) Êtes-vous résident(e) des États-Unis à des fins fiscales?	☐	☐
D) Êtes-vous de nationalité américaine?	☐	☐

Si vous n'avez pas la nationalité américaine et que vous n'êtes pas résident(e) américain(e) mais que vous êtes né(e) aux États-Unis, veuillez nous fournir un certificat de perte ou de non-obtention de la nationalité américaine (ou tout autre justificatif).

- Si vous avez coché oui à C) et/ou D), vous devrez également compléter et nous envoyer le formulaire W-9. Vous le trouverez sur le site officiel du gouvernement américain.

- Veuillez indiquer, dans le tableau ci-dessous, la liste de tous les pays (autres que la France) dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales et précisez votre Numéro d'Identification Fiscale (NIF) pour chacun de ces pays.

 Vous trouverez votre NIF sur votre dernier avis d'impôt. Il est aussi souvent repris sur les documents d'identité. Si vous ne trouvez pas votre NIF sur les documents précités, prenez contact avec votre ambassade.

Pays de résidence fiscale (liste exhaustive hors France)	NIF Indiquer N/A si le pays de résidence fiscale n'émet pas de NIF.

- Si vous ne parvenez pas à obtenir un NIF auprès de votre autorité fiscale, bien qu'elle en émette, veuillez nous indiquer le motif:

Données personnelles et confidentialité

En vue de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires, Cardif Assurance Vie/Cardif Retraite en tant que responsable de traitement est tenu de collecter, traiter et communiquer certaines des données à caractère personnel et informations relatives à vos comptes financiers, contrats (d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de rente individuelle) et valeurs de ces comptes et contrats aux autorités fiscales nationales. Conformément au droit local et aux conventions internationales d'échange d'informations à des fins fiscales, ces informations pourront par ailleurs être transmises aux autorités des pays dans le(s)quel(s) vous êtes imposable.

Les informations requises, à l'exception des NIF émis par des pays qui ne sont pas des pays reportables à ce jour dans le cadre des conventions internationales, sont obligatoires et à défaut d'obtenir un formulaire complet, Cardif Assurance Vie/Cardif Retraite est susceptible de ne pas être en mesure de traiter votre demande.

Pour disposer d'une information détaillée sur le traitement de vos données à caractère personnel et notamment sur les droits dont vous disposez, rendez-vous sur le site internet de Cardif Assurance Vie/Cardif Retraite à l'adresse suivante : <https://www.cardif.fr/notice-protection-des-donnees>.

3. Déclaration et signature

Je déclare que les informations figurant dans le présent formulaire sont à ma connaissance, exactes, précises et exhaustives. Je donne également mon accord à la collecte, au traitement et à la communication de mes données personnelles, y compris les NIF émis par des pays non partenaires à la date de la présente et aux informations relatives à mes comptes financiers, contrats (d'assurance vie, de capitalisation, de retraite et de rente individuelle) et valeurs de ces comptes et contrats pour les objectifs visés dans l'encadré « *Données personnelles et confidentialité* » ci-dessus. Je m'engage par ailleurs à informer Cardif sans délai de tout changement de circonstances rendant les informations, contenues dans le présent formulaire, incorrectes et à fournir un formulaire d'autocertification dûment mis à jour dans les 30 jours suivant le changement de circonstances.

Nom : _____ Prénom : _____

Agissant en tant que :

☐ souscripteur

et / ou

☐ représentant légal / tuteur / curateur

Fait à : _____

Le : _____

Signature

Cardif Retraite

SA au capital de 260 000 000 € - RCS Paris 903 364 321
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire
régis par le Code des assurances
Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris
Bureaux : 8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex
Tél. 01 41 42 83 00

Cardif Assurance Vie

SA au capital de 719 167 488 €
R.C.S. Paris 732 028 154
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris
Bureaux : 8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex - France
Tél. 01 41 42 83 00





CARDIF
GROUPE BNP PARIBAS

Convention de Gestion Déléguée

portant sur les Plans d'Épargne Retraite Individuel

Décembre 2025

Références

Nom du contrat : _____
Numéro du contrat : _____ souscrit le : ____ / ____ / _____ et géré par Cardif Retraite
Nom : _____, numéro d'immatriculation ORIAS : _____
Mail : _____ et coordonnées du courtier en assurances : _____

(ci-après désigné le « Courtier »).

Si le Courtier est une personne morale:

Dénomination sociale : _____, capital social : _____
Adresse du siège social : _____ et
Numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de : _____ : _____.

Mise en place

☐ En cas de mise en place à la souscription ou lors d'un versement complémentaire:

Montant du versement (brut de frais sur versements) correspondant à la Gestion Déléguée au titre de la présente Convention de Gestion Déléguée : _____ euros

☐ En cas de mise en place en cours de vie du Contrat à l'occasion d'un changement de répartition entre les différentes poches : le montant exact de la part de la valeur de l'épargne-retraite affectée à la Gestion Déléguée, résultant notamment des opérations de désinvestissement éventuellement nécessaires, sera notifié dans les meilleurs délais par Cardif Retraite au Mandant (par écrit).

La part de l'épargne-retraite constituée correspondant à la Gestion Déléguée au titre de la présente Convention de Gestion Déléguée doit respecter le montant minimum prévu dans les dispositions contractuelles.

Choix de l'Objectif de Gestion et du Prestataire de Services d'Investissement/de la Société de Gestion /du Conseiller en Investissement Financier (CIF)

Le Mandant choisit l'Objectif de Gestion et le Prestataire de Services d'Investissement/la Société de Gestion/ le Conseiller en Investissement Financier (CIF), dans la Liste des Prestataires de Services d'Investissement/des Sociétés de Gestion/des Conseillers en Investissement Financier Agréés par Cardif Retraite, en renseignant le tableau ci-dessous.

Prestataire de Services d'Investissement/Société de Gestion/Conseiller en Investissement Financier (CIF)	Objectif de Gestion	Code OG

Modification de l'Objectif de gestion

Le Mandant souhaite modifier son Objectif de Gestion. Sur les indications de son Courtier, il choisit son nouvel Objectif de Gestion avec le Prestataire de Services d'Investissement actuel/ la Société de Gestion actuelle/le Conseiller en Investissement Financier (CIF) actuel en renseignant le tableau ci-dessous :

Prestataire de Services d'Investissement/Société de Gestion/Conseiller en Investissement Financier (CIF)	Objectif de Gestion actuel		Nouvel Objectif de Gestion	
	Code OG	Libellé	Code OG	Libellé

Cet Objectif de Gestion figure parmi ceux énumérés, pour le Prestataire de Services d'Investissement/pour la Société de Gestion/le Conseiller en Investissement Financier (CIF) sélectionné par le Mandant, dans la Liste des Prestataires de Services d'Investissement/des Sociétés de Gestion/des Conseillers en Investissement Financier Agréés par Cardif Retraite pour le contrat.

Résiliation

Le Mandant souhaite résilier la Convention de Gestion Déléguée en renseignant le tableau ci-dessous :

Prestataire de Services d'Investissement/Société de Gestion/Conseiller en Investissement Financier (CIF)	Objectif de Gestion	Code OG

Entre

Identité du Mandant personne physique (données obligatoires)

Mandant

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

à : _____ Dépt : _____

Pays de naissance (si autre que France) : _____

Nationalité (s) (en cas de nationalités multiples, les renseigner) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Pays de résidence fiscale : _____

Téléphone : _____

Le Mandant peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr. Toutefois, il pourra toujours être appelé par les professionnels avec lesquels il a un contrat en cours, à condition que cette sollicitation soit en rapport avec l'objet du contrat.

Email : _____

Ci-après dénommé le « Mandant » d'une part,

Et

Cardif Retraite, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances constitué sous la forme de société anonyme au capital 408 514 850 €, ayant son siège social au 1 boulevard Haussmann 75009 Paris, France dont l'adresse de correspondance est au 8, rue du Port, 92 728 Nanterre Cedex et immatriculé auprès du Registre du commerce des sociétés de Paris sous le numéro 903 364 321 R.C.S. Paris, représentée par Mme Delphine Mantz, dûment autorisée à signer la présente Convention de Gestion Déléguée,

Ci-après dénommé, selon le cas, le « **Mandataire** » ou l' « **Etablissement gestionnaire du contrat** » d'autre part.

Le Mandant et le Mandataire pouvant ci-après être dénommés individuellement « **Partie** » ou collectivement « **Parties** ».

Le Mandant a souscrit un Plan d'Épargne Retraite Individuel (ci-après dénommé le « **Contrat** »), auprès de l'Etablissement gestionnaire du contrat, dont les références sont précisées ci-dessus.

Compte tenu des besoins et des exigences exprimés par le Mandant en matière financière, le Courtier a proposé au Mandant de déléguer au Mandataire le soin de gérer tout ou partie de l'allocation financière du Contrat.

En cas de mise en place de différentes poches au sein du Contrat, ce mode de gestion peut également être mis en place au titre d'une ou plusieurs poches du Contrat. La poche mentionnée ci-dessus sera affectée à une « **Gestion Déléguée** ».

Compte tenu du profil du Mandant, tel qu'il résulte de sa situation, ses connaissances et expérience en matière financière, ses objectifs, son horizon d'investissement, de son profil de risque et de ses préférences en matière de durabilité, le Mandant a choisi un Objectif de Gestion sur les indications du Courtier. Cet Objectif de Gestion est mentionné au début de la présente Convention de Gestion Déléguée.

En conséquence, le Mandant souhaite déléguer au Mandataire sa faculté de sélection et d'arbitrage entre les Supports en Unités de Compte proposés dans le cadre du Contrat, ou de la poche du Contrat correspondant à la Gestion Déléguée, dont les références sont précisées ci-dessus, aux termes du présent mandat d'arbitrage, conformément aux articles L. 132-27-3 et suivants du Code des assurances (ci-après dénommé avec ses Annexes la « **Convention de Gestion Déléguée** »).

■ IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Définitions

Assuré désigne, pour le Plan d'épargne retraite individuel, le Mandant, c'est-à-dire la personne dont le décès déclenche le versement par l'Etablissement gestionnaire du contrat d'un capital ou d'une rente au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès. Le décès de l'Assuré met fin au Contrat.

Gestion Déléguée désigne, selon le cas, le Contrat ou, en cas de mise en place de poches au sein du Contrat, la poche désignée ci-dessus et concernée par la présente Convention de Gestion Déléguée.

Objectif de Gestion désigne l'orientation de gestion choisie par le Mandant sur les recommandations de son Courtier et indiquée au début de la présente Convention de Gestion Déléguée.

OPC désigne les organismes de placements collectifs, c'est-à-dire les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).

Prestataire de Services d'Investissement désigne une entreprise d'investissement, une société de gestion de portefeuille ou un établissement de crédit agréé pour fournir un service d'investissement mentionné à l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier, notamment la gestion de portefeuille pour le compte de tiers.

Supports en Unités de Compte désignent les actifs servant de sous-jacents aux unités de compte proposées dans le cadre du Contrat, éligibles conformément à la réglementation applicable, et notamment l'article R. 224-1 du Code monétaire et financier dans les limites de l'article L. 131-1 du Code des assurances, et agréées par l'Etablissement gestionnaire du contrat. Ces unités de compte sont décrites dans la liste des supports remise lors de l'adhésion au Contrat et telle que mise à jour périodiquement.

La présente Convention de Gestion Déléguée est conclue dans le respect de la notice du contrat et les avenants la complétant le cas échéant.

La Convention de Gestion Déléguée ne peut pas être souscrite par un incapable majeur, ni par ses représentants légaux.

ARTICLE 2 Objet

Le Mandant donne pouvoir au Mandataire, qui l'accepte, de procéder en son nom et pour son compte, aux opérations limitativement énumérées ci-après :

(1) sélectionner les Supports en Unités de Compte et répartir chaque versement effectué sur le Contrat ou la poche du Contrat en Gestion Déléguée, selon l'Objectif de Gestion choisi. Les Supports en Unités de Compte sélectionnés par le Mandataire immédiatement après un versement pourront être des supports monétaires d'attente pendant

une durée maximale de trois (3) mois. A l'issue de cette période, la valeur de l'épargne-retraite investie en Gestion Déléguée devra l'être sur les Supports en Unités de Compte correspondant à l'Objectif de Gestion ;

(2) procéder à tout arbitrage entre les différents Supports en Unités de Compte relevant de la Gestion Déléguée ; et

(3) accomplir au nom et pour le compte du Mandant toutes les diligences nécessaires pour l'exécution des arbitrages demandés.

Les avenants au Contrat dont l'objet exclusif est de prendre en compte les arbitrages ainsi réalisés seront mis à disposition du Mandant et du Courtier par l'Etablissement gestionnaire du contrat.

Tous les autres droits attachés au Contrat ne sont pas délégués au Mandataire. Le Mandant reste donc la seule personne à pouvoir les exercer.

ARTICLE 3 Conseil en investissement

Pour l'exécution des opérations énumérées à l'Article 2, le Mandataire a conclu une convention de conseil en investissement (ci-après dénommée la « **Convention de Conseil en Investissement** ») avec le Prestataire de Services d'Investissement/la Société de Gestion/le Conseiller en Investissement Financier (CIF), qui proposera au Mandataire une sélection des Supports en Unités de Compte pour la constitution de l'allocation, dans le respect des termes et conditions de la Convention de Gestion Déléguée. Le Mandataire est libre d'accepter l'allocation proposée et reste seul responsable de la bonne exécution de la Convention de Gestion Déléguée à l'égard du Mandant.

Le Mandataire pourra être amené à modifier les modalités de cette Convention de Conseil en Investissement ou y mettre fin. Le Mandataire s'engage à informer le Mandant de tout changement significatif dans les modalités de cette convention.

ARTICLE 4 Objectif de gestion

Sur les indications de son Courtier, le Mandant choisit l'un des Objectifs de Gestion proposés dans l'annexe ainsi que le Prestataire de Services d'Investissement/la Société de Gestion/le Conseiller en Investissement Financier (CIF). Si le Mandant souhaite modifier l'Objectif de Gestion, il choisira, le cas échéant, sur les indications du Courtier, un autre Objectif de Gestion. Dans ce cas, le Mandant remplit la partie « **Modification de l'Objectif de Gestion** » de la présente Convention de Gestion Déléguée afin de prendre en compte ce changement. Dès la signature de la demande de modifications de la Convention de Gestion Déléguée, le Mandataire pourra procéder aux arbitrages nécessaires suite au changement de l'Objectif de Gestion.

ARTICLE 5

Frais et Rémunérations liés à la Convention de Gestion Déléguée

Dans le cadre de la Gestion Déléguée, les frais de gestion annuels maximum liés à la «Convention de Gestion Déléguée» sont indiqués dans l'annexe des Prestataires de Services d'Investissement/Sociétés de Gestion/ Conseillers en Investissement Financier (CIF).

Ces frais comprennent la rémunération forfaitaire annuelle, perçue par le Mandataire, calculée sur la base d'un pourcentage de l'épargne-retraite des unités de compte gérées dans le cadre la Convention de Gestion Déléguée.

Au titre de la «Convention de Conseil en Investissement», le Prestataire de Services d'Investissement/la Société de Gestion/le Conseiller en Investissement Financier (CIF) choisi perçoit une part de la rémunération forfaitaire annuelle. Cette part peut être communiquée au Mandant sur simple demande.

Les frais annuels de gestion administrative et les frais de Gestion Déléguée s'appliquent sur la part des droits exprimés en unités de compte. Ils sont calculés quotidiennement et viennent diminuer le nombre d'unités de compte détenues, conformément aux dispositions du Contrat. Le prélèvement des frais de gestion entraîne des opérations de désinvestissement sur le Contrat ou la poche du Contrat en Gestion Déléguée.

Conformément aux dispositions du Contrat, des frais sur opérations financières ponctuels pris lors des opérations d'investissement et/ou de désinvestissement (notamment, mais pas exclusivement, droit d'entrée, droit de sortie, frais de broker, frais de courtage, taxe sur les transactions financières) peuvent être prélevés sur les supports en unités de compte, par les Prestataires de Services d'Investissement (teneur de compte conservation et/ou autres intermédiaires financiers).

Les Supports en Unités de Compte sont susceptibles de faire l'objet de rétrocessions de commissions.

ARTICLE 6

Durée

6.1 Date de prise d'effet

La présente Convention de Gestion Déléguée entre en vigueur au jour de sa signature par le Mandant et le Mandataire.

Elle est conclue pour une durée indéterminée sans pouvoir excéder la durée du Contrat.

6.2 Résiliation automatique de la Convention de Gestion Déléguée

La présente Convention de Gestion Déléguée prendra fin automatiquement et sans préavis lors :

- de la renonciation au Contrat pour les personnes physiques;
- de l'arbitrage à 100 % de la poche du Contrat en Gestion Déléguée vers un autre mode de gestion;
- de la sortie totale de la poche du Contrat en Gestion Déléguée;
- du dénouement du Contrat (déblocage anticipé, sortie totale en capital ou en rente);
- de la mise sous tutelle ou du décès du Mandant;
- du dénouement du Contrat par le décès de l'Assuré;
- en cas de procédure émanant d'une autorité judiciaire ou administrative à l'encontre du Mandant qui entraînerait l'indisponibilité du Contrat;
- en cas de résiliation de la Convention de Conseil en Investissement;
- en cas de sanction disciplinaire prononcée à l'encontre du Mandataire entraînant l'interdiction temporaire ou non d'exercer certaines activités, le retrait d'agrément partiel ou total par son autorité de tutelle, ou en cas

de dissolution volontaire ou de liquidation administrative, d'ouverture à son encontre d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, ou en cas de tout autre changement de circonstances rendant l'exécution par le Mandataire de ses obligations au titre de la Convention de Gestion Déléguée impossible ou illégale, que ce soit temporairement ou non.

6.3 Résiliation de la Convention de Gestion Déléguée à l'initiative d'une des Parties

Chaque Partie pourra à tout moment résilier la présente Convention de Gestion Déléguée, en remplissant la partie « Résiliation » de ladite Convention pour le Mandant ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pour le Mandataire, sans avoir à motiver ni justifier cette décision. Cette résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai maximum de quinze (15) jours calendaires suivant la date de réception de l'avis de réception par l'autre Partie (ce jour étant exclu du décompte).

En cas de non réclamation par le destinataire de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une seconde notification par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sera transmise au Mandant. Il est convenu entre les Parties que cette seconde notification, même si elle n'est pas réclamée par le destinataire emportera résiliation de la Convention. Cette résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la date d'envoi de la seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception par le Mandataire.

Le Mandataire pourra en outre décider de résilier immédiatement et sans préavis la présente Convention de Gestion Déléguée si la valeur de l'épargne-retraite correspondant à la Gestion Déléguée devient inférieure au seuil indiqué dans la description de l'Objectif de Gestion inclus dans l'Annexe. Dans ce cas, le Mandataire en informera sans délai le Mandant.

6.4 Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation de la présente Convention de Gestion Déléguée conformément aux stipulations de l'Article 6.2 ou 6.3 ci-dessus, la part de l'épargne-retraite correspondant au Contrat ou à la poche du Contrat en Gestion Déléguée sera dès lors en Gestion Libre suivant la même allocation financière que celle prévalant au moment de la résiliation de la Convention de Gestion Déléguée, sauf instructions contraires du Mandant.

Toutefois, les opérations initiées par le Mandataire avant cette résiliation et non encore exécutées seront, le cas échéant, valablement réalisées par le Mandataire.

Le Mandataire s'engage à informer dans les meilleurs délais le Courtier de la résiliation de la présente Convention de Gestion Déléguée.

ARTICLE 7

Obligation et responsabilités à la charge du Mandataire

Le Mandataire s'engage à sélectionner les Supports en Unités de Compte et à procéder à des arbitrages entre les Supports en Unités de Compte de façon à ce que l'allocation financière soit conforme à l'Objectif de Gestion du Mandant.

Le Mandataire s'engage à agir au mieux des intérêts du Mandant. Il est entendu que le Mandataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens et non de résultat. En conséquence, le Mandataire ne pourra pas, notamment, être tenu pour responsable :

- des risques financiers pouvant découler de l'exécution des opérations initiées dans le cadre de la présente Convention de Gestion Déléguée ou de la sélection des Supports en Unités de Compte, dans la mesure où l'allocation financière entre les différents Supports en Unités de Compte au titre de la présente Gestion Déléguée est conforme à l'Objectif de Gestion du Mandant ;

- de toute conséquence découlant de la survenance, sans que cette liste soit limitative, d'une grève, une interruption ou un dysfonctionnement intervenant sur les marchés, un incident informatique ou une panne de matériel de communication, une guerre, un tremblement de terre, ou encore tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, qu'il soit assimilable ou non à un cas de force majeure.

Le Mandataire s'engage à sélectionner les Supports en Unités de Compte conformément à l'article R. 224-1 du Code monétaire et financier, dans les limites de l'article L. 131-1 du Code des assurances, et dans le respect de la charte d'éligibilité de l'établissement gestionnaire du contrat.

Le Document d'Informations Clés (DIC)/le Document d'Informations Spécifiques (DIS) de chaque support en unités de compte sélectionné par le Mandataire dans le cadre de la Gestion Déléguée seront, sur demande écrite de sa part, remis au Mandant ou mis à disposition.

Une fois par an, le Mandataire communiquera un rapport de gestion sur le Contrat ou la poche du Contrat en Gestion Déléguée au Mandant.

En cas de résiliation de la Convention de Gestion Déléguée par l'une des Parties, le Mandataire communiquera dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date d'effet de la résiliation, un rapport de gestion sur la dernière période couverte.

Le Mandataire s'engage à informer régulièrement le Courtier des arbitrages effectués au titre de la Gestion Déléguée.

ARTICLE 8

Relations avec le Mandant

Le Mandant déclare qu'il a la pleine capacité et tous les pouvoirs pour signer la Convention de Gestion Déléguée.

Le Mandant s'engage, pendant toute la durée de la présente Convention de Gestion Déléguée, à ne pas procéder à des sélections de Supports en Unités de Compte ni à des arbitrages entre Supports en Unités de Compte dans le cadre du Contrat ou de la poche du Contrat en Gestion Déléguée, et plus généralement à ne plus exercer les prérogatives qui ont été déléguées au Mandataire conformément à l'Article 2 de la présente Convention de Gestion Déléguée.

Dans le cas où le Mandant souhaite effectuer une demande d'arbitrage de sa propre initiative incluant la poche du Contrat en Gestion Déléguée, le Mandant devra préalablement dénoncer la Convention de Gestion Déléguée dans les conditions fixées à l'Article 6.3 ci-dessus.

ARTICLE 9

Conflits d'intérêts

Le Mandataire prend toute mesure raisonnable lui permettant de détecter les situations de conflits d'intérêts et maintient opérationnelle une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts

ARTICLE 10

Réclamations

Le Mandataire met tout en œuvre pour assurer le traitement des réclamations qui lui sont adressées, dans les meilleurs délais. Il s'engage à en accuser réception dans les dix jours ouvrables et à y apporter une réponse, dans un délai d'un mois. Ces délais s'entendent à compter de la date d'envoi de la réclamation, cachet de la poste faisant foi. Si des circonstances exceptionnelles venaient à justifier d'un délai de traitement plus long, le Mandant en sera dûment informé.

Pour effectuer une réclamation, le Mandant peut s'adresser au Mandataire:

- Par courrier :
BNP Paribas Cardif
Service Réclamations Epargne
TSA 60004
92729 NANTERRE CEDEX
- Par téléphone :
du lundi au vendredi de 8h45 à 17h30
au : 01 41 42 41 25 (appel non surtaxé)

En l'absence de réponse, le Mandant a la possibilité de saisir la Médiation de l'Assurance, dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi de la réclamation.

En cas de désaccord avec la réponse apportée à la réclamation par le Mandataire, le Mandant a également la possibilité de saisir sans délai la Médiation de l'Assurance.

Les modalités d'accès sont les suivantes :

- Par voie électronique en complétant le formulaire de saisine figurant sur le site internet : www.mediation-assurance.org
- Par voie postale à l'adresse suivante :
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

Le Médiateur de l'assurance est une personne extérieure et indépendante du Mandataire. La sollicitation du Médiateur de l'Assurance est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

La procédure est écrite, gratuite, et confidentielle.

La Charte de la Médiation ainsi que les conditions d'accès au Médiateur sont disponibles sur le site internet de l'association La Médiation de l'Assurance (www.mediation-assurance.org).

Les dispositions du présent article, relatives au processus pour effectuer une réclamation, s'entendent sans préjudice des autres voies d'actions légales que le Mandant peut exercer à tout instant.

ARTICLE 11

Confidentialité

Le Mandant est informé que le Mandataire est tenu au secret professionnel dans les conditions prévues par la loi. Toutefois, ce secret peut être levé en vertu de toute loi ou réglementation qui lui serait applicable. En outre, le Mandant autorise le Mandataire à communiquer les renseignements utiles le concernant à tout tiers dont l'intervention est nécessaire à l'exécution de la Convention.

Le Mandant dispose, par ailleurs, de la faculté de relever lui-même le Mandataire de ce secret en lui indiquant expressément par écrit : (i) les tiers vis-à-vis desquels le secret est levé, et (ii) les informations le concernant qu'il lui autorise à fournir à ces tiers.

ARTICLE 12

Cession - Transfert - Modification de la Convention en Gestion Déléguée - Changement de Mandataire

Le Mandat est conclu *intuitu personae* ; il ne pourra être cédé ou transféré par aucune des Parties, sans accord préalable et écrit des Parties.

De même, il ne pourra être modifié que par accord écrit et signé des deux Parties.

ARTICLE 13

Correspondance

Tout document devant être envoyé au Mandataire en vertu de la présente Convention de Gestion Déléguée doit être adressé à l'adresse suivante et à l'attention du service indiqué ci-dessous :

Cardif Retraite - Service Clients Épargne - 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX.

ARTICLE 14

Données personnelles

Dans le cadre de la relation, le Mandataire, en tant que responsable de traitement, est amené à recueillir auprès du Mandant des données à caractère personnel protégées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et par le Règlement (UE) général sur la protection des données n° 2016-679.

Les données à caractère personnel qui sont demandées par le Mandataire sont obligatoires. Si des données à caractère personnel demandées sont facultatives, cela sera précisé au moment de leur collecte.

Les données à caractère personnel collectées par le Mandataire lui sont nécessaires :

a. Pour se conformer à ses différentes obligations légales ou réglementaires

Le Mandataire utilise les données à caractère personnel du Mandant pour se conformer aux réglementations en vigueur afin de :

- contrôler les opérations et identifier celles qui sont anormales/inhabituelles ;
- gérer, prévenir et détecter les fraudes ;
- surveiller et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, de défaillance, etc.) auxquels le Mandataire et/ou le Groupe BNP Paribas est/sont susceptible(s) d'être confronté(s) ;
- enregistrer, si nécessaire, les conversations téléphoniques, les discussions via messagerie instantanée, les courriers électroniques, etc. nonobstant toute autre utilisation décrite ci-dessous ;
- prévenir et détecter le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et se conformer à toute réglementation en matière de sanctions internationales et d'embargos dans le cadre de la procédure de connaissance des clients (KYC) (pour identifier le Mandant, vérifier son identité, vérifier les informations le concernant par rapport aux listes de sanctions et déterminer son profil) ;
- détecter et gérer les demandes et les opérations suspectes ;
- procéder à une évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des produits d'assurance proposés conformément aux réglementations sur la distribution des produits d'assurance ;
- contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire ses obligations de notification et de contrôle fiscal ;
- enregistrer les opérations à des fins comptables ;
- prévenir, détecter et déclarer les risques liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et au développement durable ;
- détecter et prévenir la corruption ;
- échanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics.

b. Pour exécuter tout contrat auquel le Mandant est partie ou pour exécuter des mesures précontractuelles prises à sa demande

Le Mandataire utilise les données à caractère personnel du Mandant pour conclure et exécuter ses contrats, ainsi que pour gérer sa relation avec le Mandant, notamment afin de :

- définir le score de risque d'assurance du Mandant et déterminer une tarification associée ;
- évaluer si le Mandataire peut proposer au Mandant un produit ou un service et à quelles conditions (y compris le prix) ;
- assister le Mandant en particulier en répondant à ses demandes ;
- fournir au Mandant ou aux clients professionnels des produits et des services ;
- gérer et traiter les incidents de paiement et les impayés (identification des clients en situation d'impayé et le cas échéant, exclusion de ceux-ci du bénéfice de nouveaux produits ou services).

c. Pour servir ses intérêts légitimes

Le Mandataire utilise les données à caractère personnel du Mandant, y compris les données relatives à ses opérations, aux fins suivantes :

- gestion des risques :
 - conserver la preuve du paiement de la prime ou de la cotisation d'assurance, y compris sous format électronique ;
 - gérer, prévenir et détecter les fraudes ;
 - contrôler les opérations et identifier celles qui sont anormales/inhabituelles ;
 - procéder à un recouvrement ;
 - faire valoir des droits en justice et se défendre dans le cadre de litiges ;
 - développer des modèles statistiques individuels afin d'améliorer la gestion des risques ou afin d'améliorer les produits et services existants ou d'en créer de nouveaux ;
- personnalisation de l'offre du Mandataire ainsi que de celle des autres entités du Groupe BNP Paribas envers le Mandant pour :
 - améliorer la qualité des produits ou services ;
 - promouvoir des produits ou services correspondant à la situation et au profil du Mandant ;
 - déduire les préférences et les besoins du Mandant pour lui présenter une offre commerciale personnalisée.

Cette personnalisation peut être obtenue grâce à :

- la segmentation des prospects et clients du Mandataire ;
 - l'analyse des habitudes et préférences du mandant sur les divers canaux de communication proposés par le Mandataire (courriers électroniques ou messages, visites sur les sites Internet, etc.) ;
 - le partage des données du Mandant avec une autre entité du Groupe BNP Paribas, en particulier si le Mandant est client de cette autre entité ou est susceptible de le devenir, principalement afin d'accélérer le processus de mise en relation ;
 - la correspondance entre les produits ou services dont le Mandant bénéficie déjà avec les données le concernant que le Mandataire détient (par exemple, le Mandataire peut identifier le besoin du Mandant de souscrire un produit d'assurance de protection familiale car ce dernier a indiquée avoir des enfants) ;
 - l'analyse des traits de caractère ou des comportements chez les clients actuels et la recherche d'autres personnes qui partagent les mêmes caractéristiques à des fins de prospection.
- activités de recherche et de développement (R&D) consistant à élaborer des statistiques et des modèles pour :
 - optimiser et automatiser les processus opérationnels (par exemple la création d'un chatbot pour les FAQ) ;
 - proposer des produits et services permettant de répondre au mieux aux besoins du Mandant ;
 - adapter la distribution, le contenu et les tarifs des produits et services du Mandataire sur la base du profil du Mandant ;
 - créer de nouvelles offres ;
 - prévenir les incidents de sécurité potentiels, améliorer l'authentification des clients et gérer les accès ;
 - améliorer la gestion de la sécurité ;
 - améliorer la gestion du risque et de la conformité ;
 - améliorer la gestion, la prévention et la détection des fraudes ;
 - améliorer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
 - objectifs de sécurité et de gestion des performances des systèmes informatiques, et notamment :
 - gérer les technologies de l'information, y compris l'infrastructure (par exemple les plates-formes partagées), la continuité de l'activité et la sécurité (par exemple l'authentification des internautes) ;

- prévenir les dommages causés aux personnes et aux biens (par exemple la protection vidéo).
- plus généralement :
 - informer le Mandant au sujet des produits et services du Mandataire ;
 - réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de créances, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas ;
 - organiser des jeux concours, loteries et autres opérations promotionnelles ;
 - réaliser des enquêtes d'opinion et de satisfaction ;
 - améliorer l'efficacité des processus (formations du personnel du Mandataire en enregistrant les conversations téléphoniques dans les centres d'appels et améliorer les scénarios d'appel) ;
 - améliorer l'automatisation des processus notamment en testant des applications, en traitant les réclamations de manière automatique, etc.

Dans tous les cas, l'intérêt légitime du Mandataire reste proportionné et il s'assure, grâce à un test de mise en balance, que les intérêts ou droits fondamentaux du Mandant sont préservés.

Les données à caractère personnel du Mandant peuvent être regroupées au sein de statistiques anonymes qui peuvent être fournies à des entités du Groupe BNP Paribas pour les aider dans le développement de leur activité.

Le Mandant dispose des droits suivants :

- **droit d'accès :** le Mandant peut obtenir les informations concernant le traitement de ses données à caractère personnel, et une copie de celles-ci ;
- **droit de rectification :** s'il considère que ses données à caractère personnel sont inexactes ou incomplètes, le Mandant peut demander qu'elles soient modifiées en conséquence ;
- **droit à l'effacement :** le Mandant peut demander la suppression de ses données à caractère personnel, dans la limite autorisée par la loi ;
- **droit à la limitation :** le Mandant peut demander la limitation du traitement de ses données à caractère personnel ;
- **droit d'opposition :** le Mandant peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel, pour des raisons tenant à sa situation particulière. **Le Mandant bénéficie par ailleurs d'un droit d'opposition absolu concernant les traitements de ses données à caractère personnel aux fins de prospection commerciale, et y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection ;**
- **droit de retirer son consentement :** lorsque le Mandant a donné son consentement pour le traitement de ses données à caractère personnel, il a le droit de retirer son consentement à tout moment ;
- **droit à la portabilité des données :** lorsque la loi l'autorise, le Mandant peut demander la restitution des données à caractère personnel qu'il a fournies au Mandataire, ou lorsque cela est techniquement possible, le transfert de celles-ci à un tiers ;
- **droit de définir des directives** relatives à la conservation, l'effacement ou la communication des données à caractère personnel du Mandant, applicables après son décès.

Pour exercer l'un des droits listés ci-dessus, le Mandant doit adresser un courrier postal ou électronique à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS CARDIF - DPO
8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex- France ;
ou
data.protection@cardif.com

Le Mandant doit accompagner sa demande d'une photocopie/scan de sa pièce d'identité, lorsque cela est nécessaire, afin que le Mandataire puisse avoir une preuve de son identité.

Si le Mandant souhaite avoir plus d'informations sur le traitement de ses données à caractère personnel par le Mandataire, il peut consulter la Notice d'information relative à la protection des données disponible directement à l'adresse suivante :

<https://www.cardif.fr/notice-protection-des-donnees>

Cette Notice contient l'ensemble des informations relatives aux traitements des données à caractère personnel que le Mandataire, en tant que responsable du traitement, doit fournir au Mandant, en ce compris les catégories de données à caractère personnel traitées, leur durée de conservation ainsi que les destinataires éventuels des données à caractère personnel.

ARTICLE 15

Élection de domicile

Pour les besoins de la présente Convention de Gestion Déléguée, le Mandant et le Mandataire font élection de domicile en leur adresse respective indiquée ci-dessus. En cas de changement d'adresse ou de siège social, la Partie concernée notifiera sans délai à l'autre Partie sa nouvelle adresse ou son nouveau siège social et confirmera l'élection de domicile à cette nouvelle adresse.

ARTICLE 16

Droit applicable

La présente Convention de Gestion Déléguée est soumise au droit français et sera interprétée conformément au droit français. En cas de litige lié à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention de Gestion Déléguée, les Parties s'efforceront à régler à l'amiable leur différend dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. A défaut de trouver un tel accord dans ce délai, le tribunal compétent sera saisi.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____ en deux exemplaires originaux.
Une copie sera conservée par le Courtier.

Le Mandant

Le Mandataire
(Cardif Retraite)



Cardif Retraite

S.A. au capital de 408 514 850 € - R.C.S. Paris 903 364 321 - Fonds de Retraite
Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances

Siège social : 1 boulevard Haussmann 75 009 Paris - Bureaux : 8, rue du Port, 92 728 Nanterre Cedex - France



Liste des Prestataires de Services d'Investissement/ Sociétés de Gestion/ des Conseillers en Investissement Financier (CIF) agréés pour la Gestion Déléguée des contrats Lucya Cardif et Lucya Cardif PER au 1^{er} mars 2026.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Gestion Déléguée Lucya du Conseiller en Investissement financier LUCYA

Pour cette gestion déléguée le montant minimum d'investissement est de 1 000 euros.

Les frais de gestion maximum sur la part des droits exprimés en unités de compte applicables à la Gestion déléguée sont précisés au sein de chaque objectif de gestion dans le paragraphe « Frais de gestion ».

LUCYA

Créée en 2002 par Édouard Michot, **LUCYA** est une société de courtage en assurance de personnes et un établissement de conseil en investissements financiers, spécialisée dans la gestion du patrimoine des entrepreneurs et des familles, comme des institutionnels.



Dirigée par son fondateur entouré de collaborateurs expérimentés, **LUCYA** est une structure indépendante et inscrite sur le long terme.

Afin de devenir une identité à part dans le monde du Family Office, le groupe s'est développé au fil du temps et a donné naissance à différentes entités, chacune étant spécialisée dans un domaine (assurance vie et épargne, immobilier, retraite individuelle ou collective...).

Grâce à l'expertise de ses filiales et aux relations privilégiées qu'elle a su construire avec les meilleurs intervenants du marché, **LUCYA** donne accès à un panel large et différenciant de solutions financières et patrimoniales.

L'analyse financière s'articule autour « d'une stratégie TOP DOWN » qui va orienter l'équipe dans ses choix d'investissements en proposant une information de qualité, fidèle et indépendante.

Elle s'articule autour de 3 étapes: un point de conjoncture macro et micro-économique, le suivi d'une analyse sectorielle et la sélection d'OPCVM, d'Obligations de Titres de valeurs Small et Mid cap répondant aux critères de sélection Mandat CIF (cohérence de la stratégie, qualité du management, solidité du bilan), et enfin une pondération des classes d'actifs et étude de nos positions moyen long terme et court terme.

Au travers de ses différentes entités, le groupe est présent en Europe et plus particulièrement en France et en Suisse. Ces implantations nous permettent d'accompagner également les non-résidents fiscaux.

LUCYA est une société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002, Paris immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 478 594 351 agréée en tant que Courtier intermédiaire en assurance pour fournir le service de gestion de portefeuille pour compte de tiers sous le numéro 07 004 394.

Objectif de gestion: « MODÉRÉ »

La gestion modérée s'inscrit sur une durée supérieure à 24 mois avec pour objectif la valorisation du capital assortie d'une exposition limitée sur les marchés.

La stratégie d'investissement consiste en une allocation d'actifs majoritairement prudentiels à partir d'une sélection d'OPCVM et d'ETF à faible volatilité. La stratégie est déployée et validée par le comité stratégique Mandat CIF et fait l'objet de révisions consensuelles fréquentes.

Les critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont des critères extra-financiers qui permettent d'évaluer concrètement les démarches RSE des entreprises. Initialement créés pour faciliter la transition des grandes entreprises, ces critères font aujourd'hui partie intégrante de l'analyse des membres du comité Mandat CIF.

Les sous-jacents usités dans le cadre du Mandat CIF « Gestion Déléguée Lucya - Modéré » sont principalement des produits monétaires/obligataires et OPCVM multi stratégie et diversifiés en expositions géographiques. Le marché action ne dépassera pas 35 %.

Indice de référence: 10 % MSCI WORLD EUR + 10 % EUROSTOXX 50 NR+ 80 % €STER capitalisé

Facteurs de risque:

À risque plus faible				À risque plus élevé			
Rendement potentiellement plus faible				Rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7	

Cette échelle de risque est indicative et peut changer en fonction des différentes allocations.

Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque accepté est élevé, plus le gain est potentiellement élevé. La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir peut correspondre à une partie de la diversification de votre patrimoine, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification.

Le capital investi n'est pas garanti. Il existe un risque de perte pouvant aller jusqu'à la totalité du montant investi.

L'allocation d'actifs top/down est une méthode d'investissement qui implique l'analyse des facteurs macroéconomiques pour déterminer les grandes tendances du marché, puis la sélection de classes d'actifs spécifiques pour y investir en fonction de ces tendances.

Frais de Gestion :

	Frais de gestion administrative annuels du contrat sur la part des droits exprimés en unités de compte	Frais de gestion liés à la Convention de Gestion Délégée	Total des frais de gestion annuels
Lucya Cardif PER	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %
Lucya Cardif	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %

Objectif de gestion: « ÉQUILIBRE »

L'objectif de la gestion équilibre s'inscrit dans une gestion de moyen terme supérieure à 48 mois.

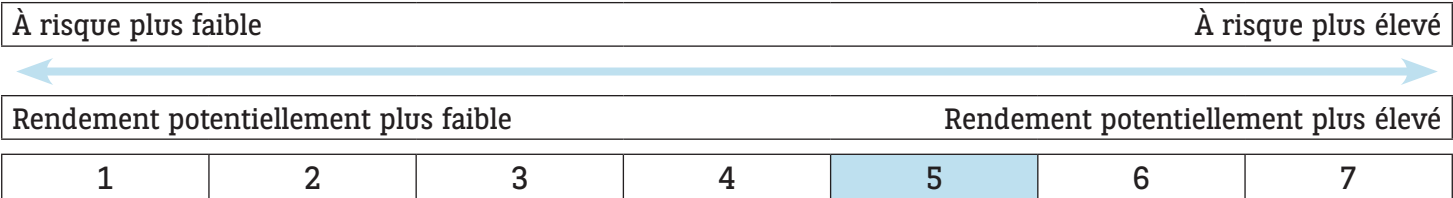
Vous recherchez une valorisation modérée voire élevée de vos investissements en contrepartie d'une prise de risque cohérente avec votre objectif de performance.

La stratégie d'investissement consiste en une allocation d'actifs diversifiés à partir d'une sélection d'OPCVM et d'ETF. La stratégie est déployée et validée par le comité stratégique Mandat CIF et fait l'objet de révisions consensuelles fréquentes.

Les sous-jacents usités dans le cadre du Mandat CIF « Gestion Délégée Lucya - Équilibré » sont principalement des produits monétaires/obligataires et OPCVM multi stratégie et diversifiés en expositions géographiques. Le marché action ne dépassera pas 55 %.

Indice de référence: 22,5 % MSCI WORLD EUR + 22,5 % EUROSTOXX 50 NR + 55 % €STER capitalisé

Facteurs de risque :



Cette échelle de risque est indicative et peut changer en fonction des différentes allocations.

Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque accepté est élevé, plus le gain est potentiellement élevé. La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir peut correspondre à une partie de la diversification de votre patrimoine, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification.

Le capital investi n'est pas garanti. Il existe un risque de perte pouvant aller jusqu'à la totalité du montant investi.

L'allocation d'actifs top/down est une méthode d'investissement qui implique l'analyse des facteurs macroéconomiques pour déterminer les grandes tendances du marché, puis la sélection de classes d'actifs spécifiques pour y investir en fonction de ces tendances.

Frais de Gestion :

	Frais de gestion administrative annuels du contrat sur la part des droits exprimés en unités de compte	Frais de gestion liés à la Convention de Gestion Délégée	Total des frais de gestion annuels
Lucya Cardif PER	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %
Lucya Cardif	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %

Objectif de gestion: « DYNAMIQUE »

L'objectif de la gestion Dynamique s'inscrit dans un horizon de placement compris entre 60 et 120 mois.

Vous recherchez une valorisation élevée de vos investissements en contrepartie d'une prise de risque cohérente avec votre objectif de performance.

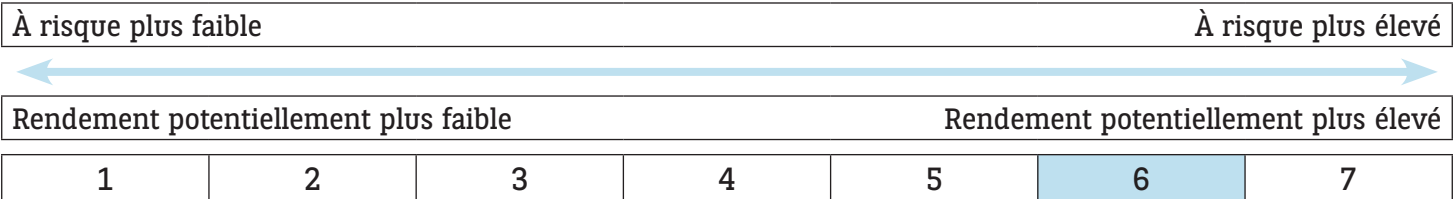
Vous acceptez ainsi de prendre un risque très élevé de perte en capital pour aller chercher un potentiel de performance très significatif.

La stratégie d'investissement consiste en une allocation d'actifs diversifiés à partir d'une sélection d'OPCVM et d'ETF. La stratégie est déployée et validée par le comité stratégique Mandat CIF et fait l'objet de révisions consensuelles fréquentes.

Les sous-jacents usités dans le cadre du Mandat CIF « Gestion Délégée Lucya - Dynamique » sont principalement des produits obligataires et OPCVM multi stratégie et diversifiés en expositions géographiques/ thématiques. Le marché action ne dépassera pas 75 %.

Indice de référence: 35 % MSCI WORLD EUR + 35 % EUROSTOXX 50 NR + 30 % €STER capitalisé

Facteurs de risque :



Cette échelle de risque est indicative et peut changer en fonction des différentes allocations.

Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque accepté est élevé, plus le gain est potentiellement élevé. La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir peut correspondre à une partie de la diversification de votre patrimoine, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification.

Le capital investi n'est pas garanti. Il existe un risque de perte pouvant aller jusqu'à la totalité du montant investi.

L'allocation d'actifs top/down est une méthode d'investissement qui implique l'analyse des facteurs macroéconomiques pour déterminer les grandes tendances du marché, puis la sélection de classes d'actifs spécifiques pour y investir en fonction de ces tendances.

Frais de Gestion :

	Frais de gestion administrative annuels du contrat sur la part des droits exprimés en unités de compte	Frais de gestion liés à la Convention de Gestion Déléguée	Total des frais de gestion annuels
Lucya Cardif PER	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %
Lucya Cardif	maximum 0,50 %	0,25 %	0,75 %



Récapitulatif des pièces à fournir

Souscription standard par un majeur

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli et signé,
- Le Profil investisseur dûment rempli et signé,
- La copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport, Titre de séjour),
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture d'eau/électricité/gaz, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile)),
- Le formulaire d'autocertification FATCA/AEOI dûment rempli et signé,
- Un justificatif du numéro de sécurité sociale.

Point d'attention Travailleurs Non Salariés:

Si le payeur des primes est une Personne Morale : KBIS de moins de 3 mois.

Point d'attention Origine des Fonds:

- Justificatifs d'Origine des fonds - à partir de 50 000 €,
- À partir de 50 000 €, le/les justificatifs d'origine des fonds est/sont requis (se reporter à l'annexe ci-après « Justificatifs d'origine des fonds »).

Paiement:

- En cas de paiement par prélèvement: le Relevé d'Identité bancaire (RIB) de l'adhérent et le Mandat SEPA signé,
- En cas de paiement par virement: l'avis de virement de la banque,
- En cas de paiement par chèque: le chèque issu du compte personnel du client correspondant au versement initial à l'ordre de Cardif Retraite,

Mise en place de versements programmés: le Relevé d'Identité bancaire (RIB) de l'adhérent et le Mandat SEPA signé.

Le cas échéant:

- En cas d'investissement sur un support spécifique (Fonds immobiliers, FCPR, ...): les Dispositions Spéciales du support dûment remplies et signées,
- En cas de souscription à une Offre Commerciale: les Dispositions Spéciales de l'offre, dûment remplies et signées,
- En cas d'investissement en Gestion Déléguée: la Convention de Gestion Déléguée, dûment remplie et signée,
- En cas d'option pour la Garantie Exonération : le Bulletin de « souscription à l'option exonération des versements réguliers ».
- En cas d'option pour un Service Financier: le Bulletin de « Mise en place de Service Financier ».

Souscription par un majeur protégé

En tutelle

- L'ensemble des documents du cas de « Souscription Standard par un majeur » ci-avant, **signés par le tuteur** (avec la mention « le tuteur » suivi du nom et prénom du tuteur) **ou l'organisme tutélaire**,
- La copie de l'ordonnance du juge des tutelles ayant désigné le tuteur ou l'organisme tutélaire,
- La copie de l'ordonnance du juge des tutelles autorisant le placement des fonds,
- En cas de désignation d'un tuteur: la copie recto verso de sa pièce d'identité,
- En cas de désignation d'un organisme tutélaire: les statuts de l'organisme, les signataires autorisés, la pièce d'identité de chacun des signataires autorisés.

En curatelle

- L'ensemble des documents du cas de « Souscription Standard par un majeur » ci-avant, **signé du majeur protégé et du curateur** avec la mention « le curateur » suivi du nom et prénom du curateur,
- La copie de l'ordonnance du juge des tutelles ayant désigné le curateur,
- La copie recto verso de la pièce d'identité du curateur.

Sauvegarde de Justice

- L'ensemble des documents du cas de « Souscription Standard par un majeur » ci-avant, **signé du majeur protégé**,
- Point d'attention: en cas de désignation d'un mandataire, celui-ci doit également signer le bulletin si le mandat le prévoit,
- L'ordonnance de placement sous sauvegarde de justice,
- Le cas échéant, en cas de désignation d'un mandataire: la copie recto verso de la pièce d'identité du mandataire.

Les documents mentionnés dans ce récapitulatif sont disponibles sur le site assurancevie.com

Justificatifs d'origine des fonds

Dans tous les cas (sauf si les fonds proviennent des Revenus):
en complément des pièces demandées ci-dessous, nous adresser le relevé de compte de l'Adhérent laissant apparaître la somme au crédit du compte.

Justification de l'origine des fonds Selon les seuils définis ou en cas de doute		
Source des fonds	Justificatifs à joindre	Précisions
Revenus	Bulletin de salaire ou solde de tout compte ou avis d'imposition si le revenu est annuel	Pièces complémentaires pour les salaires transfrontaliers : copie du relevé de compte + bordereau de change du mois concerné
	Relevés de comptes chèques, espèces, titres	-
Donation notariée (au choix)	Copie de l'acte notarié de donation	-
	Attestation notariée précisant le montant de la donation et les coordonnées des donateurs et donataires	-
	Copie du virement avec coordonnées du notaire comportant le libellé Succession	-
Donation sous seing privé: parents -> enfant grands-parents > enfant Autres membres de la famille (cumulatif)	Copie intégrale du livret de famille ou tout autre document permettant de justifier de la filiation entre le donateur et le donataire ou le lien de parenté + Justificatif d'origine des fonds : - Jusqu'au seuil d'abattement (*) : pacte civil (réf 141006) ou attestation sur la connaissance des réglementations en vigueur sur les donations Toute donation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'administration fiscale (via CERFA 2734-D ou 27355 Déclaration de dons manuels et de sommes d'argent). Si le client remplit les conditions permettant de bénéficier de l'exonération de 31865 € dans le cadre des dons familiaux de sommes d'argent, les formalités à remplir dépendent du montant donné : - Déclaration du don ≤ à 15 000 € (pour 2016) = formulaire 2735 déclaration de dons manuels et de sommes d'argent - Déclaration du don > à 15 000 € (pour 2016) = formulaire 2734-SD pour les déclarations dites spontanées ou le formulaire 2735 pour les déclarations dites subies (demande de l'administration fiscale)	Abattement en vigueur au 01/01/2015 en fonction du lien de filiation entre le donataire et le donateur (*) par enfants : 100 000 € (*) par petits-enfants : 31 865 € (*) par arrière-petit-enfants : 5 310 € (*) par conjoints/partenaires pacsés : 80 724 € (*) par frères/sœurs : 15 932 € (*) par neveux/nieces : 7 967 € (*) Une personne handicapée 159 325 € (cet abattement peut se cumuler avec les autres)
Succession (au choix)	Copie de l'acte notarié ou acte de notoriété	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) :
	Copie de l'attestation de dévolution successorale	
	Certificat d'hérédité (en cas de succession sans intervention d'un notaire)	
	Copie de la déclaration de succession (visée par les services fiscaux)	
	Copie du virement avec coordonnées du notaire comportant le libellé Succession	
		- Date du décès, - Nom de la personne décédée, - Lieu de décès, - Nom du bénéficiaire, - Montant de l'héritage.

Justification de l'origine des fonds Selon les seuils définis ou en cas de doute		
Source des fonds	Justificatifs à joindre	Précisions
Vente d'un bien immobilier/mobilier	Copie de l'acte de vente/notarié	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Identité de l'acquéreur et du vendeur, • Date de la vente, • Objet de la vente, • Montant de la vente revenant au client si plusieurs vendeurs.
	Attestation du vendeur	
	Attestation notariée	
	Copie du virement avec coordonnées du notaire comportant le libellé Vente Immobilière + Nom du client	
Vente de véhicules entre particuliers	Copie du relevé de compte sur lequel figure le dépôt d'espèces + copie du certificat de cession/copie de la carte grise barrée	-
Vente de véhicules (Garage)	Copie du certificat de cession	-
	Carte Grise avec mention de la cession	-
Cession de titres, parts sociales, valeurs mobilières, fonds de commerce	Copie de l'acte de cession signé par l'ensemble des parties	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Nom du cédant, • Nom de la société dont les titres ont été vendus, • Montant global de la cession, • Date de la cession, • Références de l'entreprise cédée.
	Déclaration 2759 de cession de droits sociaux	
	Copie d'un relevé de compte datant de moins de trois mois	
	Copie de l'avis d'opération (titres cotés)	
	Attestation du professionnel (notaire ou avocat) ayant participé à la cession, certifiant que les fonds proviennent de cette opération	
	CERFA n° 10408*09 ou n° 11275*04 (déclaration de mutation de fonds de commerce ou de clientèle)	
Flux de compte à compte (en provenance ou à destination d'un confrère)	Copie du virement entre l'émetteur et le récepteur	
Vente de fonds de Commerce	Copie écran avec coordonnées du notaire/avocat comportant le libellé Vente Fonds de commerce et nom du client	-
Vente de société (non cotée)	Acte de vente signé par l'ensemble des parties	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Identité de l'acquéreur et du vendeur, • Nom et n° de SIRET de la société vendue, • Nature et date de la vente, • Date d'acquisition, • Prix de la vente.
	Copie des annonces légales	
	Attestation notaire/attestation d'avocat conseil Ou à défaut les comptes sociaux N-1	

Justification de l'origine des fonds Selon les seuils définis ou en cas de doute		
Source des fonds	Justificatifs à joindre	Précisions
Vente de société cotée	Avis de l'AMF	Doivent figurer sur le/le(s) document(s): • Identité de l'acquéreur et du vendeur, • Nom et n° de SIRET de la société vendue, • Nature et date de la vente, • Date d'acquisition, • Prix de la vente.
	Acte de vente	
	Copie des annonces légales	
	Attestation notaire Ou à défaut les comptes sociaux N-1	
Fonds provenant d'une société: dividendes / remboursement de compte courant d'associé / vente immobilière / Vente d'actifs professionnels (machine...)	PV d'Assemblée Générale autorisant la distribution de dividendes ou le remboursement de compte courant d'associé	Doivent figurer sur le/le(s) document(s): • Nom de la société concernée, • Nom du bénéficiaire.
	Documents comptables/BADEPSI ou tout document sur l'affectation du résultat	• Date de distribution / vente, • Montant, • Copies d'extraits de compte avec versements sur d'autres années, • Nombre de part revenant aux associés.
	Attestation de l'expert-comptable	
	Statuts de la société	
	Acte de vente signé par l'ensemble des parties	
Perception du capital d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en cas de décès ou de rachat	Copie de la lettre de l'entreprise d'assurance accompagnant le chèque de règlement ou avisant de l'avis de virement	Doivent figurer sur le/le(s) document(s): • Références de l'entreprise d'assurance, • Montant de l'opération.
	Copie de l'avis de virement ou extrait de compte faisant état de l'encaissement du chèque adressé par l'entreprise d'assurance	
	Tout document permettant d'apprécier l'ancienneté du contrat racheté	
	Avenant de rachat du contrat d'assurance ou de capitalisation	
Transfert de compte/contrat (PEP, PEA)	Lettre de rachat de l'entreprise d'assurance auprès de laquelle le rachat a été effectué	Doit figurer sur le/le(s) document(s): • Date de souscription.
	Copie d'un document émanant de la compagnie ou de la banque qui justifie le transfert de compte/le rachat du contrat	
Épargne salariale (participation, intéressement)	Bulletin d'information	Doit figurer sur le/le(s) document(s): • indication du montant à percevoir au titre de l'épargne salariale.
	Copie de la feuille de paie avis de sortie/de rachat de plan d'épargne d'entreprise	
Réaffectation d'épargne si le fait générateur de trésorerie date de moins de 6 mois alors des justificatifs supplémentaires seront demandés (cf. liste selon origine initiale des fonds)	Bulletin de salaire	-
	Avis d'imposition sur le revenu	
	Copie de déclaration ISF	
	Copie du relevé de compte sur 6 mois glissants	
	Avis d'opéré de l'opération de transfert de l'épargne bancaire ou l'attestation du banquier selon laquelle les fonds ont une origine licite et ils ont stationné sur le compte courant depuis plus de 6 mois	
Prêt (entre particuliers)	Formulaire CERFA n° 2062	-
Prêt bancaire	Contrat de prêt	-

Justification de l'origine des fonds Selon les seuils définis ou en cas de doute		
Source des fonds	Justificatifs à joindre	Précisions
Indemnités diverses	Justificatifs de règlement de la prestation ou de l'indemnité : • Lettre de licenciement ou solde de tout compte • Jugement de divorce • Justificatif du versement d'une indemnité d'invalidité • Document émanant de la compagnie d'assurance précisant le montant de l'indemnisation • Indemnisation suite à un sinistre • Etc.	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Objet, • Nom du bénéficiaire, • Date et montant du versement.
Gains aux jeux (cumulatif)	Copie du chèque émanant de la société de jeux de loterie/paris sportifs	-
	Copie du relevé de compte sur lequel figure le virement en provenance de la société de jeux de loterie/paris sportifs	
Cadeaux (Mariage)	Copie du relevé de compte sur lequel figure le dépôt d'espèces + copie de la publication des bans	-
	Copie du relevé de compte sur lequel figure le dépôt d'espèces + copie du livret de famille	-
Vente d'œuvres d'art/véhicules de collection	Certificat de vente	Doivent figurer sur le/le(s) document(s) : • Identité du vendeur et de l'acquéreur, • Nom de l'artiste/du tableau, • Date et prix de la vente.

AssuranceVie.com

Assurancevie.com est une marque de LUCYA, société de courtage en assurance. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351, ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orientas.fr) sous le n° 07 004 394.

Cardif Retraite

S.A. au capital de 408 514 850 €
R.C.S. Paris 903 364 321
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire
régi par le Code des assurances
Siège social : 1 boulevard Haussmann 75 009 Paris
Bureaux : 8, rue du Port, 92 728 Nanterre Cedex - France

